

**Annexe 2 : Programme d'actions du Contrat Local de Santé de la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole 2025-2029**

Axes stratégiques	Intitulé du projet /action	FA	Nom du promoteur	N° de page
<b>AXE 1 - SANTÉ ENVIRONNEMENT</b>	Du décideur à l'opérateur aux utilisateurs: sensibiliser, former et mobiliser aux enjeux de l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS)	1	GBM - AUDAB - TERRAGILIS	3
	Sensibiliser et mobiliser le plus largement possible à l'impact en santé des perturbateurs endocriniens pour favoriser un environnement favorable à la santé de tous	2	Mutualité Française BFC - Grand Besançon Métropole	6
	Agir contre la prolifération du moustique tigre par des campagnes de prévention et mobilisation sociale	3	ARS- PROMOTION SANTE	9
<b>AXE 2 - PRÉVENTION, PROMOTION, ET ÉDUCATION À LA SANTÉ</b>	Promouvoir une alimentation équilibrée, saine et durable sur le territoire du Grand Besançon	4	Ville de Besançon	12
	Permettre à des jeunes femmes issues de quartiers prioritaires de la ville de prendre en main leur santé en pratiquant une activité sportive	5	Mission Locale du Bassin d'Emploi de Besançon	16
	Renforcer l'accompagnement et le suivi des usagers du CSAPA SOLEA en leur proposant un petit déjeuner NutriSociable	6	CSAPA SOLEA	19
	Prévenir les conduites à risques et renforcer les compétences psychosociales en déployant le Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP) sur le territoire du Grand Besançon	7	CSAPA SOLEA	21
	Contribuer à l'amélioration de la santé bucco-dentaire des enfants	8	Ville de Besançon	23
	Améliorer la connaissance des ressources et la coordination des structures dans le champ de la vie affective, relationnelle et santé sexuelle sur le territoire du Grand Besançon	9	Coordination CLS-ARS	26
	Déployer des actions de promotion de la santé sexuelle pour prévenir les violences faites aux enfants	10.1	Association Coccinelle	29
	Déployer des actions collectives d'éveil et de prévention primaire pour les tout-petits et leurs parents	10.2	Association Coccinelle	33
	Promouvoir les actions de dépistage des cancers proposées par les acteurs du territoire	11	Coordination CLS-ARS	36
<b>AXE 3 - ACCÈS À LA SANTÉ ET AUX DROITS POUR TOUS</b>	Renforcer les actions de médiation en santé en soutenant la création de postes de médiateurs dans les quartiers prioritaires de la Ville	12	CPTS CaPacITés Besançon et Métropole	39
	Proposer un dispositif complémentaire de prise en charge et de réduction des risques et des dommages pour les usagers de produits licites ou illicites	13	Ville de Besançon	42
	Favoriser l'accès aux soins dentaires des publics en situation de précarité	14	Coordination CLS-ARS	45

<b>AXE 3</b> - <b>ACCÈS À LA SANTÉ ET AUX DROITS POUR TOUS</b>	Promouvoir l'accès aux soins et aux droits de santé des personnes accueillies et accompagnées par la Boutique Jeanne Antide	15	Boutique Jeanne Antide	47
	Limitier le renoncement aux soins des femmes et les conséquences de ce renoncement <i>Création d'une Maison des femmes : un lieu d'accueil unique</i>	16	Maison des Femmes	49
	Communiquer et renforcer la visibilité autour de l'offre à destination du public senior	17	CCAS Besançon	52
	<i>Favoriser la promotion de la vaccination et faciliter l'accès à la vaccination des publics précaires : étudiants étrangers</i>	*	Ville de Besançon	55
<b>AXE 4</b> - <b>SANTÉ MENTALE</b>	Favoriser la promotion et la déstigmatisation de la santé mentale	18	CCAS Besançon	57
	Réaliser un diagnostic sur l'état de santé et le bien-être des jeunes enfants présentant des difficultés psychologiques, relationnelles, familiales ou scolaires	19	Coordination CLS-ARS / Centre Hospitalier de Novillars (PTSM)	60
<b>AXE 5</b> - <b>CULTURE COMMUNE DES ACTEURS DE PROXIMITÉ</b>	Intégrer dans sa pratique professionnelle des actions de développement des compétences psychosociales de manière adaptée à son contexte	20.1	Promotion Santé BFC	63
	S'approprier les bases de d'une communication efficiente pour accompagner au mieux les publics sur les enjeux de santé	20.2	Promotion Santé BFC	66
	Former les acteurs du territoire à la santé mentale	20.3	CCAS	68
	Sensibiliser à la notion et l'approche du handicap ainsi qu'à l'accueil de personnes vivant avec un handicap	20.4	UGECAM	70
	Sensibiliser les acteurs du territoire au repérage et à l'orientation des personnes en situation de vulnérabilité	20.5	Institut pour la Prévention des Vulnérabilités liées à la Santé	72
	Sensibiliser les professionnels de terrain à l'accompagnement et la posture professionnelle en lien avec la politique de réduction des risques	20.6	GAFC	74
<b>AXE 6</b> - <b>COORDINATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ</b>	Coordonner, animer, et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé	21.1	Ville de Besançon - GBM	76
	<i>Evaluer le Contrat Local de Santé</i>	**	ARS	79
	Développer une stratégie de communication sur le Contrat Local de Santé	21.2	GBM	81
	Mettre en œuvre la dynamique « one-health » du contrat local de santé : chargé de mission coordination et animation one-health CLS	21.3	GBM	83

## AXE 1 : SANTÉ ENVIRONNEMENT Urbanisme favorable à la santé

### Fiche action n° 1

**Du décideur à l'opérateur et aux usagers : sensibiliser, former et mobiliser aux enjeux de l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS)**

#### Motivation de l'action, contexte

Il est aujourd'hui largement reconnu que les choix de planification et d'aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations. Les problématiques de santé telles que l'obésité, l'asthme, les inégalités de santé, les troubles de la santé mentale (stress, dépression...), l'exposition aux agents délétères (substances nocives, bruit,...), constituent autant d'enjeux contemporains de santé publique étroitement conditionnés par la qualité de l'environnement urbain. 80% de l'état de santé dépend de l'environnement physique et social, de nos habitudes et conditions de vie. Par conséquent, les choix en matière d'aménagement du territoire sont de véritables leviers pour améliorer la santé, l'environnement, le mieux vivre et le bien-être des populations. A travers ses compétences telles que l'aménagement de l'espace, la politique de la ville, la protection et mise en valeur de l'environnement, le transport et la mobilité, l'échelon intercommunal constitue à la fois un périmètre et un levier naturel pour agir sur la santé des habitants.

L'ARS s'est engagé pleinement à développer les démarches d'urbanisme favorable à la santé au travers des actions du Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE 4), en partenariat avec la Région, la DREAL et l'ADEME. Cette fiche action est proposée dans la suite des actions du CLS 2020-2024 à savoir l'Evaluation d'Impact en Santé (EIS) sur un projet de résidentialisation dans un quartier prioritaire de la Ville de Besançon; une EIS flash sur le PLUi ; un webinaire UFS organisé en juin 2023 ; un atelier UFS organisé en décembre 2023. Un groupe de travail copiloté par la coordination CLS, le service Salubrité Santé Environnement de la Ville de Besançon et l'unité territoriale du Doubs en santé environnement et regroupant plusieurs directions et services de la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole ainsi que des partenaires du territoire s'est mis en place en 2023.

#### Objectifs de l'action

**Objectif général :** Sensibiliser, former et mobiliser aux enjeux de l'Urbanisme Favorable à la Santé pour amener les communes de Grand Besançon vers des projets exemplaires en matière d'urbanisme favorable à la santé.

- **Objectif spécifique 1 :** Identifier les besoins en formation et/ou sensibilisation des élus, et personnels techniques.
  - Objectif opérationnel 1.1 : Réaliser un questionnaire sur les besoins identifiés en formation et/ou sensibilisation des élus et de leurs personnels administratifs et techniques.
  - Objectif opérationnel 1.2 : Définir les actions à mettre en place en fonction des besoins exprimés (ex. formation continue, actions de sensibilisation de terrain).
  - Objectif opérationnel 1.3. : Proposer un contenu pédagogique adapté aux réalités de terrain avec un opérateur de formation agréé.
- **Objectif spécifique 2 :** Identifier la démarche la plus pertinente pour sensibiliser les aménageurs, maîtres d'œuvre, assistants à maîtrise d'ouvrage, architectes, bureau d'étude, et urbanisme opérationnel (...) à la démarche UFS.
- **Objectif spécifique 3 :** Outiller et accompagner les communes de Grand Besançon pour intégrer les enjeux d'urbanisme favorable à la santé dans leurs projets d'aménagement ou réhabilitation.
- **Objectif spécifique 4 :** Elargir la sensibilisation sur la démarche UFS au grand public.

<p><b>Description du projet</b></p>	<p><b>Résumé :</b> Les déterminants de santé sont des critères à part entière dans les projets d'aménagement et d'urbanisme. Ces déterminants doivent être mieux connus par toute la chaîne des acteurs concernés : du décideur à l'opérateur et aux usagers. Cette fiche action contribuera à la montée en compétences des acteurs du Grand Besançon.</p> <p><b>Porteur de l'action :</b> Coordination CLS dans le cadre du groupe de travail copiloté Ville de Besançon (Direction Santé Publique) et ARS-Doubs en lien avec GBM AUDAB Terragilis</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> ARS ; Grand Besançon Métropole ; Ville de Besançon ; AUDAB ; Terragilis ; Graine ; CPIE ; CNFPT ou autre organisme de formation ; Acteurs de l'aménagement et urbanisme opérationnel du territoire Grand Besançon (aménageurs, promoteurs, bailleurs, architectes, urbanistes, bureaux d'étude etc.) ; Région ; DREAL ; ADEME ; Atmo BFC ; Pôle de Recherche et Formation en Santé Publique</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Grands Bisontins</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Grand Besançon</p>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<p>Evolution de connaissance et intégration des enjeux d'un urbanisme favorable à la santé dans les plans, schémas et programmes porteurs des politiques en matière d'aménagement du territoire, mobilités, environnement, etc.</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>2025 : Elaboration de maquette(s) de formation/ sensibilisation 2026-2029 : Déploiement des formations</p>
<p><b>Financement</b></p>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> 5 000 euros pour élaboration de la maquette et déploiement</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> 100% 5 000 euros Temps de travail AUDAB et TERRAGILIS sur les temps de sensibilisations</p> <p><b>Cofinancements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de travail des copilotes, services support des collectivités</li> <li>- Mise à disposition éventuelle de matériels et salles</li> </ul>
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une maquette de formations</li> <li>- Nombre de personnes formées par grandes catégories de publics cibles</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> Dans la suite des actions du CLS 2020-2024 (EIS projet Planoise ; EIS Flash PLUi ; webinaire UFS de juin 2023)</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuel</p> <p><b>Source :</b> Groupe de travail UFS</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Groupe de travail UFS</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> PRSE4</p>

**partenaires**

**Autre plan/programme/politique :**

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Plan de Mobilité (PDM)
- Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Plan Climat Air-Energie-Territorial (PCAET)
- Stratégie en matière de préservation et de reconquête de la biodiversité
- Stratégie de lutte contre les îlots de chaleur
- Stratégie résilience (en cours)
- Charte Ville et Territoire Sans Perturbateurs Endocriniens (VTSPE)

## AXE 1 : SANTÉ ENVIRONNEMENT

### Perturbateurs endocriniens

#### Fiche action n° 2

**Sensibiliser et mobiliser le plus largement possible à l'impact en santé des perturbateurs endocriniens pour favoriser un environnement favorable à la santé de tous**

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>« <i>Un perturbateur endocrinien est une substance ou un mélange de substances, qui altère les fonctions du système endocrinien et de ce fait induit des effets néfastes dans un organisme intact, chez sa progéniture ou au sein de (sous)-populations</i> » Définition de l'Organisation Mondiale de la Santé de 2012 et endossée par la Commission Européenne.</p> <p>Les perturbateurs endocriniens se retrouvent dans de nombreux objets et produits de la vie courante (produits ménagers, détergents, produits de traitement des cultures, cosmétiques, produits alimentaires, etc.). Ils sont également présents dans l'environnement du fait d'une contamination des différents milieux (eaux, sédiments, sols, air, etc.). Les études de biosurveillance dans la population française ont montré une imprégnation généralisée de la population, notamment des enfants, par certains de ces produits (phtalates, bisphénols, pesticides, PCB, etc.). Leurs effets sur la santé humaine sont complexes et encore mal connus, mais de plus en plus de données scientifiques suggèrent qu'ils altèrent de nombreuses fonctions du système hormonal, appelé système endocrinien : fonctions reproductives, thyroïdiennes, métaboliques, surrénaliennes, etc. Les données montrent que la période des « <u>1000 premiers jours</u> » qui s'étend du développement prénatal et à la petite enfance, est particulièrement vulnérable aux effets des perturbateurs endocriniens et doit être un objet d'attention prioritaire.<sup>1</sup></p> <p>La prise de conscience de l'importance de ce sujet a conduit la Ville de Besançon à rejoindre, dès 2019, la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » (VTSPE). Certaines actions de la stratégie VTSPE de la Ville de Besançon ont un périmètre qui s'étend aux communes du Grand Besançon en raison de la mutualisation de certains services (ex : marché public).</p> <p>La Charte VTSPE est une démarche qui vise à stimuler et valoriser les initiatives territoriales en déclinant 5 engagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ interdire l'usage des produits phytosanitaires et biocides,</li> <li>➤ réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens,</li> <li>➤ favoriser l'information,</li> <li>➤ mettre en place des critères d'éco-conditionnalité (dans les achats et contrats publics)</li> <li>➤ informer tous les ans les citoyens.</li> </ul>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p><b>Objectif général</b> : Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens des Grands Bisontins.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Objectif spécifique 1</b> : Sensibiliser, informer et impulser les changements de pratiques des professionnels intervenant auprès de jeunes enfants à la problématique des perturbateurs endocriniens. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 1.1 : Proposer deux temps de sensibilisation dans l'année à l'ensemble des acteurs travaillant avec les jeunes enfants (0-6 ans).</li> <li>○ Objectif opérationnel 1.2 : Proposer un accompagnement aux structures d'accueil du jeune enfant pour diminuer l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'environnement et modifier les pratiques.</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Objectif spécifique 2</b> : Sensibiliser et informer les étudiants en santé,</li> </ul>

<sup>1</sup> Dossier Santé Publique France

	<p>comme futurs relais d'informations, à la problématique des perturbateurs endocriniens.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 2.1 : Proposer deux temps de sensibilisation dans l'année aux étudiants, futurs professionnels de santé.</li> </ul> <p>➤ <b>Objectif spécifique 3</b> : Sensibiliser, informer et impulser les changements de pratiques des professionnels du bâtiment etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 3.1. Proposer deux temps de sensibilisation dans l'année et l'envoi d'informations ciblées (ex : guide Perturbateurs endocriniens réalisé par la Ville de Besançon).</li> </ul> <p>➤ <b>Objectif spécifique 4</b> : Sensibiliser et informer les élus des communes et agents techniques du Grand Besançon aux risques sanitaires de l'exposition aux perturbateurs endocriniens.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 4.1 : Informer les élus et agents techniques des colloques, webinaires, supports d'informations organisés par l'ARS à l'échelle régionale et proposer deux temps de sensibilisation dans l'année (format court visio).</li> <li>○ Objectif opérationnel 4.2 : Aller présenter la charte Ville et Territoire Sans Perturbateurs Endocriniens (VTSPE) aux élus des communes.</li> <li>○ Objectif opérationnel 4.3 : Engager une réflexion pour envisager une signature de la charte VTSPE par Grand Besançon Métropole</li> </ul>
<p><b>Description du projet</b></p>	<p><b>Résumé :</b> De par leur particularité, les perturbateurs endocriniens nous exposent à davantage de risques selon les périodes de vie où l'organisme est en net développement et notamment les périodes de vie intra utérine, la petite enfance et la puberté. Dans ce sens, les publics cibles à privilégier sont les femmes enceintes, les enfants de 0 à 6 ans et les adolescents. Par ailleurs le concept des 1000 premiers jours de vie illustre des périodes de vie critique que sont la vie intra utérine et la petite enfance. Pour répondre à cet enjeu, depuis 2019, la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté déploie des actions sur le thème des perturbateurs endocriniens en direction des structures petite enfance en les accompagnant dans la réduction des perturbateurs endocriniens. La Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté propose également une action de prévention en direction des futurs professionnels de santé présents autour des futurs jeunes parents. Cette action de prévention a pour objectif de donner aux (futurs) professionnels de santé les moyens d'être relais d'information auprès de leur (future) patientèle.</p> <p><b>Porteur de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mutualité Française BFC (objectifs spécifiques 1 à 3)</li> <li>➤ Grand Besançon Métropole (service environnement) (objectif spécifique 4)</li> </ul> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> Ville de Besançon ; communes CD25 – PMI ; Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant ; Dispositif spécifique régional en Périnatalité de Franche-Comté (DSRP-FC) ; URPS sage-femme ; Université de Franche-Comté, UFR santé ; Institut de formation de professions de santé (IFPS) ; Ecole de Sage-Femme ; Sybert ; Service environnement GBM ; Réseau CAPEB ; Enseignes de bricolage, jardinage, aménagement</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les élus et agents techniques</li> <li>- Les enfants fréquentant les structures d'accueil du jeune enfant (EAJE) mais également leurs familles et les personnels de la Petite enfance.</li> <li>- Les futurs professionnels de santé et du bâtiment</li> <li>- Les professionnels du bâtiment</li> </ul> <p><b>Territoire concerné :</b> Grand Besançon</p>

<b>Résultats attendus</b>	<p>Favoriser la diffusion de la connaissance auprès de différents acteurs dont : parents et futurs parents par l'intermédiaire des personnels de la petite enfance, et des futurs professionnels de santé et du bâtiment.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des connaissances sur les perturbateurs endocriniens</li> <li>- Evolution concernant la communication et les actions destinées aux publics fréquentant les structures (parents/jeunes parents/futurs parents et enfants)</li> <li>- Evolution concernant les habitudes d'achats (cosmétiques écolabélisés, matériel, produits d'entretien, jouets, couches....) ; les mobiliers et travaux (choix de produits écolabélisés) ; les habitudes d'aération, de ventilation</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>Tout au long du CLS 2025-2029</p>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 sensibilisations et accompagnements par an proposées aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant du territoire Grand Besançon</li> <li>- 2 sensibilisations par an aux étudiants en santé (formation sages-femmes, en soins infirmiers, pédiatrie, allergologie etc.) et réseau des professionnels du bâtiment</li> <li>- 2 sensibilisations courtes pour les élus sur 2025-2026</li> <li>- 10 rencontres pour présenter la charte VTSPE aux communes de Grand Besançon sur 2025-2029</li> </ul> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> La Mutualité Française bénéficie de financements ARS (via CPOM) pour déployer des actions sur les territoires contractualisés.</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sensibilisations réalisées, nombre de participants, nature et qualité des échanges, réponse aux questions et attentes.</li> <li>- Nombre de structures accompagnées et changement de pratiques de la structure</li> <li>- Nombre d'agents techniques, élus sensibilisés</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> Continuité des fiches actions sur les PE du CLS 2020-2024</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Evaluation en fin de sensibilisation et de formation</p> <p><b>Source :</b> Bilan Mutualité Française</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Responsables de projets prévention MF-BFC</p> <p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> PRSE 4</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Lien parcours :</b> Périnatalité</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique des 1000 premiers jours</li> <li>- Charte Ville et Territoire Sans Perturbateurs Endocriniens</li> <li>- Plan Climat Air-Energie-Territorial (PCAET)</li> </ul>

**AXE 1 : SANTÉ ENVIRONNEMENT**  
**Moustique tigre**

**Fiche action n° 3**

**Agir contre la prolifération du moustique tigre par des campagnes de prévention et mobilisation sociale**

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Le moustique tigre « <i>Aedes albopictus</i> », originaire d'Asie, s'est progressivement installé dans le monde entier et en France à partir de 2004. La Bourgogne-Franche-Comté n'échappe pas à cette expansion dont la présence est avérée dans les communes<sup>2</sup> de Besançon, Thise, Devecey et Dannemarie-sur-Crête depuis janvier 2023. Le moustique tigre peut être vecteur de nombreuses maladies telles que la dengue, le chikungunya ou le zika. En raison du risque sanitaire pour l'homme, la mobilisation de tous est essentielle pour limiter sa prolifération sur le territoire de Grand Besançon. Sa période de développement s'étend d'avril à octobre-novembre. Les actions à engager doivent démarrer en amont de cette période.</p> <p>En 2023, la Direction Santé Publique de la Ville de Besançon a mis en œuvre un plan d'actions, de prévention et de lutte contre le moustique tigre à l'échelle de la Ville en partenariat avec l'ARS-Doubs, Promotion Santé et l'EIRAD. Une stratégie de mobilisation sociale a été déployée avec une campagne d'information et des actions de sensibilisation auprès de la population locale. L'enjeu primordial est de continuer à contenir la population de cet insecte par l'intervention citoyenne afin de supprimer les gîtes larvaires au niveau des 80% du domaine privé. La collectivité, quant à elle, s'engage à être exemplaire sur ses équipements et le domaine public (20%).</p> <p>Pour agir contre la prolifération du moustique tigre, il est essentiel d'élargir les actions de prévention à l'échelle du territoire Grand Besançon en articulation avec le travail mis en place par la Direction Santé Publique et en lien avec le service environnement et communication de Grand Besançon.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p><b>Objectif général :</b> Limiter par des actions de prévention la prolifération des moustiques tigres sur le domaine public et privé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Objectif spécifique 1 :</b> Sensibiliser les élus et agents des communes de Grand Besançon pour agir sur le domaine public et leurs équipements. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 1.1 : Proposer des outils/séances d'informations aux élus pour comprendre la lutte anti-vectorielle et l'intérêt de la mobilisation sociale qu'ils pourront déployer ensuite sur leurs communes.</li> <li>○ Objectif opérationnel 1.2 : Proposer des formations aux agents et services (cimetières, espaces verts, voiries, eau, accueil, petite enfance) des 67 communes de Grand Besançon pour identifier les sites potentiels de gîtes larvaires, mettre en place des actions correctives et être relais d'information auprès de habitants.</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Objectif spécifique 2 :</b> Renforcer les connaissances et la compréhension par la population des gestes à adopter pour prévenir la prolifération du moustique tigre. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 2 : Informer sur la présence du moustique tigre et ses conséquences sur la santé et en déployant une stratégie de mobilisation sociale.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b> Contrôler la propagation du moustique tigre (<i>Aedes albopictus</i>) est un enjeu</p>

<sup>2</sup> Données connues au 30 avril 2024

	<p>de santé publique compte-tenu des maladies dont il peut être le vecteur (Zika, Chikungunya, Dengue) et des nuisances occasionnées. La surveillance entomologique de 2022 conclut à sa présence dans la région. Des cas d'arboviroses importés ont été déclarés en 2023 : 52 en Bourgogne Franche-Comté. Cependant aucun cas d'arbovirose autochtone n'a encore été déclaré en Bourgogne Franche-Comté. L'élimination des gîtes larvaires est le moyen de contrôle le plus efficace et respectueux de l'environnement. Elle doit être réalisée conjointement par les collectivités (salubrité publique, espaces verts, gestion des déchets et des cimetières, voirie, bâtiments communaux), par les particuliers et les entreprises privées (entrepôts, déchèteries/ressourceries, sociétés de transport, jardinerie, etc.).</p> <p><b>Porteur de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ARS (en lien avec leur prestataire l'EIRAD)</li> <li>- Promotion Santé BFC pour la mobilisation sociale</li> <li>- Ville de Besançon (Direction Santé Publique) pour l'articulation avec le plan d'actions-de lutte et de prévention contre le moustique tigre expérimenté sur la Ville de Besançon</li> <li>- Grand Besançon Métropole : Service Environnement et Service communication</li> </ul> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communes du Grand Besançon</li> <li>- Autres : DRAAF, agences d'urbanisme, URCPIE</li> </ul> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Les Grand(s) Bisontin(s) et acteurs de proximité</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Grand Besançon</p>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<p>Mesure des campagnes de prévention qui ont été effectivement mises en place, par an : supports, lieux, durée/fréquence d'exposition, pour les affiches, articles dans journal municipal, site internet de la Ville, GBM et des communes</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>Actions sur la durée du contrat en fonction de la colonisation du moustique sur les communes du territoire.</p>
<p><b>Financement</b></p>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> Le budget d'accompagnement technique s'élève à 3280€</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> Promotion Santé BFC sous CPOM avec ARS. Cofinancement EIRAD à hauteur de 50%.</p> <p><b>Cofinancements :</b> Temps de travail de la Direction Santé Publique de la Ville de Besançon et temps de travail du service environnement et communication GBM.</p>
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de formations / séances de sensibilisation mis en place en fonction des publics cibles</li> <li>- Nombre de communes ayant mis en œuvre</li> <li>- Nombre de relais de proximité sensibilisés</li> <li>- Nombre de participants (élus, agents, population) aux réunions d'information</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> Nouvelle action</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Source :</b> Bilan Promotion Santé et EIRAD</p>

	<b>Responsable du suivi :</b> Coordination CLS-ARS en lien avec les pilotes
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<b>Priorités stratégiques PRS :</b> PRSE 4 action 8 <b>Lien parcours :</b> NA <b>Autre plan/programme/politique :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Plan national anti-dissémination du chikungunya, de la dengue et du Zika</li><li>▪ Plan d'actions et de lutte et de prévention contre moustique tigre de la Ville de Besançon</li><li>▪ PCAET</li></ul>

## AXE 2 - PRÉVENTION, PROMOTION ET ÉDUCATION À LA SANTÉ Nutrition (volet alimentation)

### Fiche action n° 4

#### Promouvoir une alimentation équilibrée, saine et durable sur le territoire du Grand Besançon

#### Motivation de l'action, contexte

Nutrition et activité physique sont deux déterminants de santé majeurs d'amélioration de l'état de santé de la population et des enjeux essentiels des politiques de santé publique<sup>3</sup>. Les politiques gouvernementales du domaine de l'alimentation et de la nutrition s'articulent autour du Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition (PNAN). Il contribue à promouvoir des choix alimentaires favorables à la santé et respectueux de l'environnement tout en réduisant les inégalités d'accès à une alimentation durable et de qualité. En parallèle des enjeux nutritionnels, la promotion d'une alimentation de qualité, locale et en lien avec une agriculture résiliente tournée vers la transition écologique est une priorité<sup>4</sup>.

A l'échelle de la Ville de Besançon et du territoire Grand Besançon, plusieurs dispositifs, actions volontaristes et expérimentales contribuent à promouvoir et favoriser une alimentation équilibrée, saine, durable et accessible à tous. A titre d'exemples :

- Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dont le périmètre d'actions est commun à celui du CSL, est piloté par Grand Besançon Métropole avec l'ambition de fédérer les différents acteurs du territoire autour de la question de l'alimentation, en prenant en compte les dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé. GBM organise dans ce cadre des « anim'alim », animations autour de l'alimentation, de la santé et du respect de l'environnement, comme des ateliers cuisine. Plusieurs communes engagées dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) communal ont conclu un partenariat avec GBM en vue d'un accompagnement (Mamirolle, Devecey, Geneuille, La Chevillotte). D'autres communes pourraient conclure un partenariat similaire prochainement.
- Une politique nutritionnelle est mise en œuvre depuis plusieurs années dans le cadre du Plan National Nutrition Santé (PNNS) dont la charte a été signée par les villes de Besançon et Saint-Vit.
- Des actions de la cuisine centrale de la Ville de Besançon pour développer des achats en faveur d'une alimentation saine à faible impact écologique et limiter le gaspillage (augmentation de la part globale des approvisionnements en produits bio et locaux, etc..).
- Des actions portées par la Direction Biodiversité et Espaces Verts de la Ville de Besançon et notamment une expérimentation de jardin nourricier pour cultiver des légumes dont la récolte est entièrement destinée à la Banque Alimentaire.
- Un projet de jardin productif et pédagogique piloté par un jardinier-animateur porté par la Ville de Besançon via la Maison de Quartier Grette-Butte et à destination de la distribution alimentaire du quartier.
- Des jardins partagés et familiaux sur plusieurs communes du Grand Besançon.
- Des actions de santé nutritionnelle déployées par la Direction Santé Publique de la Ville de Besançon auprès des plus jeunes et des publics défavorisés : notamment interventions scolaires, programme de la cuisine éducative « de la fourche à la fourchette », programme de l'atelier santé ville dans les quartiers prioritaires.
- Des ateliers éco-cuisine proposées par le Logis 13 Eco, de la Mission

<sup>3</sup> Santé Publique France <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique>

<sup>4</sup> Réseau des acteurs du Programme National Nutrition Santé <https://www.reseau-national-nutrition-sante.fr/fr/programme-national-de-l-alimentation-et-de-la-nutrition.html>

	<p>Développement durable de la Ville de Besançon ou dans les maisons de quartier de Besançon.</p> <p>En parallèle, la stratégie sport-santé de la Ville de Besançon pilotée par la Direction des Sports et la Direction santé Publique met en place un plan d'actions pour favoriser la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive.</p> <p>De nombreux partenaires du territoire ont des actions nutrition notamment et à titre d'exemples : le conseil régional au travers de la Charte régionale de la qualité de la restauration scolaire, durable et de proximité (2024-2028) pour les lycées ; le département du Doubs avec le dispositif « Cantines pour tous » proposant des repas équilibrés à prix modestes ; ou encore le CROUS.</p>
<p><b>Objectifs de l'action</b></p>	<p><u>Objectif général</u> : Sensibiliser le public à une alimentation saine et durable, qui s'inscrit dans une démarche Une Seule Santé et favoriser l'échange de bonnes pratiques entre communes du territoire.</p> <p>➤ <u>Objectif spécifique 1 (actions du Projet Alimentaire Territorial)</u> : Encourager une alimentation envisagée dans sa globalité, favorable à la santé et respectueuse de l'environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 1.1 : Faire évoluer l'alimentation vers plus de produits bruts, frais et de saison, et vers plus de produits locaux, si possible issus de l'agriculture biologique. Promouvoir la consommation de plus de fruits et légumes et de moins de protéines d'origine animale.</li> <li>○ Objectif opérationnel 1.2 : Donner l'envie de cuisiner, développer l'esprit de convivialité et le goût du partage autour de la cuisine et du repas.</li> <li>○ Objectif opérationnel 1.3. : Permettre la rencontre avec des agriculteurs, développer la connaissance et la pratique de la culture (jardin, modes de production agricole...).</li> </ul> <p>➤ <u>Objectif spécifique 2 (actions du Logis 13 Eco)</u> : Accompagner dans sa démarche de transition écologique le grand public en utilisant le levier de l'alimentation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 2.1 : Déployer des ateliers éco-cuisine et zéro gaspillage alimentaire.</li> </ul> <p>➤ <u>Objectif spécifique 3 (actions Direction Santé Publique)</u> : Informer, éduquer et favoriser un changement de comportement favorable à la santé dans les pratiques alimentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 3.1 : Déployer des actions nutrition-santé auprès des publics prioritaires.</li> </ul>
<p><b>Description du projet</b></p>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Programme d'actions de GBM dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de l'agglomération bisontine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 8 actions Anim'Alim maximum par an à la MJC du quartier Clairs-Soleils*. Ces ateliers pourront être complétés par l'intervention d'une diététicienne en lien avec la Direction Santé Publique de la Ville de Besançon. <i>Public cible : habitants du quartier de Clairs-Soleils et des Vareilles.</i></li> <li>▪ 10 actions Anim'Alim maximum par an à la Maison du Mieux Vivre* à Serre-les-Sapins. <i>Public cible : grand public.</i></li> <li>▪ 4 actions Anim'Alim maximum par an au CROUS*. <i>Public cible : étudiants.</i></li> </ul> <p><i>*Les conventions avec la MJC Clairs-Soleils, la Maison du Mieux Vivre à Serre-les-Sapins et le CROUS se terminent en septembre-octobre 2025. La poursuite ou non des anim'alim, avec ces partenaires et/ou avec de nouveaux partenaires, sera à définir pour les années 2026 et suivantes.</i></p>

	<p>Programme des PAT Communaux : les PAT Communaux permettent aux communes adhérentes de questionner la population et les élus sur les questions d'agriculture et d'alimentation. Il en ressort des actions très variées comme des ateliers cuisines, des projets de cueillette solidaire, des animations festives avec des producteurs locaux...</p> <p>Programme d'actions des ateliers du Logis 13 Eco :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ateliers d'éco-cuisine. <i>Public cible : publics des quartiers bisontins, dont publics des quartiers prioritaires de la Ville.</i></li> <li>▪ Atelier zéro gaspillage alimentaire. <i>Public cible : publics des quartiers bisontins, dont publics des quartiers prioritaires de la Ville.</i></li> </ul> <p>Programme d'actions de la Direction Santé Publique de la Ville de Besançon :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programme CrokiBouge composé de 6 ateliers. <i>Public cible : enfants de primaire avec priorisation sur les écoles des quartiers prioritaires de la Ville.</i></li> <li>▪ Parcours La fourche à la fourchette, la santé en cuisinant. Parcours de sept modules permettant aux bénéficiaires d'appréhender l'alimentation dans sa globalité, de sa production à la lutte contre le gaspillage alimentaire. <i>Public cible : enfants de primaire de quartiers prioritaires de la Ville et adultes en situation de précarité.</i></li> <li>▪ Actions-projets montés avec différents partenaires (<i>Mission Locale ; aides alimentaires ; etc.</i>). <i>Public cible : public en situation de précarité dans les quartiers prioritaires de la Ville.</i></li> </ul> <p><b>Porteur de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grand Besançon Métropole (service Environnement)</li> <li>- Ville de Besançon (Direction Santé Publique, Mission Développement Durable)</li> </ul> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grand Besançon Métropole (service Environnement)</li> <li>- Comité d'acteurs du Projet Alimentaire Territoriale</li> <li>- Ville de Besançon (Direction Santé Publique, Mission Développement Durable)</li> <li>- Communes du Grand Besançon</li> <li>- Union Départementale CCAS</li> <li>- Sybert</li> <li>- Acteurs de proximité (maisons de quartiers, associations etc.)</li> <li>- Promotion Santé BFC</li> <li>- Région BFC</li> </ul> <p><b>Population bénéficiaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfants</li> <li>- Etudiants</li> <li>- Tout public</li> <li>- Publics des quartiers prioritaires de la Ville</li> </ul> <p><b>Territoire concerné :</b> Grand Besançon</p>
<b>Résultats attendus</b>	Acquisition de comportements favorables à la santé et respectueux de l'environnement
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Tout au long du CLS 2025-2029

<p><b>Financement</b></p>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> Environ 35 000 euros pour les actions nutrition de la Direction Santé Publique de la Ville de Besançon (montant variable en fonction du nombre d'actions à programmer annuellement).</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> 40% 14 000 euros par an pour les actions nutrition déployées dans les quartiers prioritaires de la Ville de Besançon au travers des Ateliers Santé Ville (ASV) soit un total de 70 000 euros sur 2025-2029.</p> <p><b>(Co)financements Nutrition Ateliers Santé Ville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Besançon</li> <li>- Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET)</li> </ul>
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions réalisées / catégorie de public</li> <li>- Nombre de participants / actions</li> <li>- Nombre de personnes relais formées</li> <li>- Satisfaction des participants et de leurs encadrants éventuels (enseignants)</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> Continuité des fiches actions du CLS 2020-2024 sur le volet santé du Projet Alimentaire Territorial et les actions nutrition des ateliers santé ville.</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Source :</b> Bilan annuel CLS</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Direction Santé Publique de la Ville de Besançon en lien avec la coordination CLS-ARS</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Livret Prévention</p> <p><b>Lien parcours :</b> Parcours nutrition</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programme National pour l'Alimentation (PNA)</li> <li>▪ Plan National Nutrition Santé (PNNS)</li> <li>▪ Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)</li> <li>▪ Feuille de route régionale « santé environnement alimentation »</li> <li>▪ En lien avec l'axe santé-environnement du CLS 2025-2029</li> <li>▪ Contrat de Ville (Ateliers Santé Ville)</li> <li>▪ <i>En lien avec la fiche action 5 du CLS 2025-2029</i></li> </ul>

## AXE 2 - PRÉVENTION, PROMOTION ET ÉDUCATION À LA SANTÉ

### Lutte contre la sédentarité

#### Fiche action n°5

Permettre à des jeunes femmes issues de quartiers prioritaires de la Ville de prendre en main leur santé en pratiquant une activité sportive

<p><b>Motivation de l'action, contexte</b></p>	<p>La stratégie régionale sport santé BFC 2020-2024, s'appuie sur les différents plans nationaux pour indiquer que l'activité physique est un déterminant majeur de l'état de santé des individus et des populations à tous les âges de la vie. Elle figure comme une des priorités de nombreux plans nationaux comme le Plan national de santé publique « <i>Priorité prévention : rester en bonne santé tout au long de sa vie</i> » et le 4ème PNNS.</p> <p>Il convient alors de faire évoluer les représentations collectives et de privilégier des environnements favorables (pistes cyclables, offres sportives adaptées...) au développement des pratiques d'APS en milieu scolaire, en EHPAD, en milieu pénitentiaire, en milieu professionnel...</p> <p>En Bourgogne-Franche-Comté, l'inactivité physique est responsable de la prévalence de cas d'insuffisance pondérale, de surpoids et d'obésité, en particulier chez les jeunes. Sur 800 collégiens dépistés, plus de 20 % sont en situation de surpoids et près de 6 % souffrent d'obésité.</p> <p>Au regard des multiples enjeux et nombreux bénéfices du sport, les pouvoirs publics affichent leur volonté de hisser l'activité physique et la lutte contre la sédentarité au titre des priorités de santé publique. L'objectif des pouvoirs publics est de développer une culture sport-santé tout au long de la vie.</p> <p>Les publics jeunes accompagnés par la Mission locale sont NEET<sup>5</sup> et ne bénéficient pas des actions destinées aux scolaires ou étudiants. La santé reste pourtant un des freins principaux à l'insertion professionnelle. Comment pouvoir assumer une activité professionnelle quotidienne quand on est inactif depuis des semaines ou des mois ?</p> <p>Les QPV et quartiers fragiles concentrent des publics vulnérables et précaires. Les difficultés à assurer le quotidien poussent les personnes vers l'isolement et la sédentarité. Cette problématique est d'autant plus forte pour les femmes qui doivent bien souvent assumer les tâches domestiques, la prise en charge des enfants, des frères et sœurs, des aînés. La santé de ces femmes en est donc négligée, mise de côté. Elles se mettent en second plan, perdent la confiance qui leur permettrait de pousser les portes des associations et clubs qui pourraient leur permettre de reprendre une activité physique, pourtant essentielle au maintien d'une bonne santé.</p>
<p><b>Objectifs de l'action</b></p>	<p><u>Objectif général</u> : Permettre à des jeunes femmes issues de quartiers prioritaires de la Ville de prendre en main leur santé en pratiquant une activité sportive.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Objectif spécifique 1 : Remettre en mouvement, progressivement et de manière sécurisée, ce public.</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 1.1 : Sortir de l'isolement en proposant de s'inscrire dans la durée à différentes actions et événements.</li> <li>○ Objectif opérationnel 1.2 : Pratiquer une activité physique douce et encadrée (la marche).</li> </ul> </li> <li>➤ <u>Objectif spécifique 2 : Inscrire l'activité physique dans la durée.</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 2.1 : Découvrir des activités sportives</li> </ul> </li> </ul>

<sup>5</sup> NEET pour « neither in employment nor in education or training » tout jeune âgé de 16 à 25 ans qui n'est ni en études, ni en emploi, ni en formation

	<p>accessibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 2.2 : S'inscrire à une activité sportive régulière dans un club, une maison de quartier...</li> </ul>
<p><b>Description du projet</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitution d'un premier groupe « socle » d'environ 8 jeunes femmes habitant en QPV, prêtes à s'engager dans la démarche. (fonctionnement en entrées et sorties permanentes).</li> <li>- Equipement minimal fourni à chacune : gourde, sac à dos, tenues sportives.</li> <li>- Chaque semaine, 2 créneaux de marche leur seront proposés, encadrés par un coach sportif. 1 fois par mois, la référente Mission locale de l'action, participera à un de ces temps de marche qui se clôturera par un échange convivial sur l'avancée du groupe et de chacune dans le projet.</li> <li>- Utilisation d'une appli qui comptabilise les pas et qui propose des défis pour « booster » et maintenir le lien entre chaque séance.</li> <li>- 3 fois dans l'année : mise en place, à destination des participantes, d'événements « bien-être » (relaxation, massages, soins esthétiques...).</li> <li>- Propositions tout au long de l'année de temps de découverte d'activité sportives spécifiques (sports de combat, stretching, fitness...) qui les attirent ou les questionnent, avec négociation de séances d'essai adaptées dans les clubs.</li> <li>- Participation aux événements sportifs organisés par la Ville ou d'autres structures tout au long de l'année (Tout Besançon bouge, Octobre rose, etc...).</li> <li>- Proposition de places pour assister à des compétitions sportives locales.</li> <li>- Perm'santé accès aux droits (pour mettre à jour les droits) et accès aux soins (orientation vers un bilan de santé, ou autres dispositifs médicaux en fonction des besoins) à la Mission locale.</li> </ul> <p>Participation à des actions de sensibilisation ou ateliers santé mis en place à la Mission locale (nutrition et hygiène bucco-dentaire, vie affective et sexuelle, addictions, « paroles en tête »), ou en externe, par des partenaires.</p> <p><b>Porteur de l'action :</b> Mission Locale du Bassin d'Emploi de Besançon</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> Ville de Besançon, Maisons de quartiers municipales, clubs sportifs, Réseau Sport Santé...</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> File active (annuelle) de 30 jeunes femmes de 16 à 25 ans issues des QPV et quartiers fragiles.</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Quartiers prioritaires Grand Besançon</p>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remise en mouvement du public cible</li> <li>- Inscription à une activité sportive dans la durée</li> <li>- Amélioration de l'état de santé, de forme et reprise de confiance en soi qui auront un impact positif dans les démarches d'insertion professionnelle.</li> </ul>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>2025-2029</p>
<p><b>Financement</b></p>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> 24 480€ / an (équipement, coach sportif, prestations repas et sorties sportives, encadrement et suivi du projet)</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> 24% 6 000 euros / an sur 5 an soit 30 000 euros au total</p> <p><b>Cofinancements :</b> Contrat de ville</p>

	<p>Temps de travail référente santé MILO Recherche autres co-financements</p>
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de jeunes femmes participant aux actions et événements proposés</li> <li>- Nombre d'actions proposées</li> <li>- Nombre de jeunes femmes inscrites à des événements sportifs organisés sur le territoire</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> Nouvelle action</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Source :</b> Bilan CLS</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Référente santé MILO en lien avec la coordination CLS-ARS</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive</p> <p><b>Lien parcours :</b> Prévention et promotion de la santé « Nutrition et sport »</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrat de Ville</li> <li>▪ Plan National Nutrition Santé</li> <li>▪ <i>En lien avec la fiche action 4 du CLS 2025-2029</i></li> </ul>

**AXE 2 - PRÉVENTION, PROMOTION ET ÉDUCATION À LA SANTÉ**  
**Addiction**

**Fiche action n° 6**

**Renforcer l'accompagnement et le suivi des usagers du CSAPA SOLEA en leur proposant un petit déjeuner *NutriSociable***

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	Les usagers de solea sont majoritairement impactés par une vie à la rue, dans une grande précarité et présentant des carences nutritives. Les femmes sont aussi durement affectées par cette problématique. Le CSAPA SOLEA souhaiterait proposer à ses usagers un accueil exclusif et dédié.
<b>Objectifs de l'action</b>	<p><b>Objectif général</b> : Renforcer la prise en charge et l'accompagnement des usagers du CSAPA Solea en leur proposant un repas, type petits déjeuners / brunch, 2 fois par semaine, dont un dédié exclusivement aux femmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Objectif spécifique 1</b> : Organiser un temps informel dédié à l'accueil des usagers, invitant à prendre soin de soi au travers d'un repas équilibré et un temps convivial. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 1 : Proposer un repas équilibré et varié pour s'assurer du suivi des usagers du CSAPA SOLEA</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Objectif spécifique 2</b> : Proposer un temps d'échanges informels entre pairs et avec les professionnels dans un cadre convivial.</li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé</b> : Deux fois par semaine, dans le cadre d'un accueil mixte et un accueil dédié aux femmes, le CSAPA SOLEA souhaiterait proposer un repas copieux, avec des produits de qualité, partant du constat que ce public souffre de malnutrition, résultant à la fois d'un apport calorique trop faible et de carences en protéines, fibres, vitamines et sels minéraux, le tout aggravé par la consommation de substances psychoactives.</p> <p>Ces temps seront animés par les professionnels de Solea, dont le pair aidant pour favoriser le « côte à côte » et les échanges entre pairs, permettant de réguler aussi les échanges entre participants.</p> <p><b>Porteur de l'action</b> : ADDSEA CSAPA SOLEA</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : NA</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : Usagers du CSAPA SOLEA étant dans une démarche de soins.</p> <p><b>Territoire concerné</b> : Grand Besançon</p>
<b>Résultats attendus</b>	S'assurer que les usagers reviennent régulièrement à SOLEA et bénéficient de l'accompagnement dont ils ont besoin.
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2025-2029 Fréquence hebdomadaire
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> : 2 500 euros par an sur 5 ans soit 12 500 euros.</p> <p><b>Taux d'intervention ARS</b> : 100% 2 500 euros par an sur 5 ans (ONDAM)</p> <p><b>Cofinancements</b> : ADDSEA (temps de travail)</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier de liaison</li> <li>- Taux de participation de chaque déjeuner / lunch – mini évaluation avec les usagers, chaque année</li> <li>- Note des remarques des usagers – choix des repas de fin d'année</li> </ul>

	<p>avec les usagers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Idem pour les femmes</li> </ul> <p><b>Valeur initiale</b> : Nouvelle action</p> <p><b>Fréquence de mesure</b> : Annuelle</p> <p><b>Source</b> : Bilan annuel CLS</p> <p><b>Responsable du suivi</b> : Direction SOLEA en lien avec la coordination CLS-ARS</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS</b> : PRS 2018-2028</p> <p><b>Lien parcours</b> : Addictions, Précarité</p> <p><b>Autre plan/programme/politique</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de la radicalisation 2022-2026</li> <li>▪ Plan National Nutrition Santé (PNNS)</li> <li>▪ <i>En lien avec la fiche action 13 du CLS 2025-2029</i></li> </ul>

**AXE 2 - PRÉVENTION, PROMOTION, ET ÉDUCATION À LA SANTÉ**  
**Addiction, Compétences psychosociales**

**Fiche action n°7**

**Prévenir les conduites à risques et renforcer les compétences psychosociales en déployant le Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP) sur le territoire du Grand Besançon**

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>De nombreuses études ont démontré que les comportements à risques (addictions, violences, comportements sexuels à risque, etc.) sont plus fréquents chez les personnes, notamment les adolescents, qui ont des compétences psychosociales (CPS) peu développées. Le renforcement de ces compétences favorise le développement global, le bien-être, la prévention des conduites à risques et la réussite scolaire, en particulier, s'il est travaillé dès le plus jeune âge, de façon continue et dans les différents environnements de l'enfant / adolescent (école, famille, loisirs, etc.). Ce programme de soutien aux familles et à la parentalité (PSFP) s'adresse aux familles (parents, beaux-parents, grands-parents, familles d'accueil, familles monoparentales, familles recomposées, etc.). Il vise au développement des compétences parentales ainsi que des compétences psychosociales des jeunes. Il propose un soutien aux familles en les aidant de façon préventive à développer des facteurs de protection et à mettre en place un climat familial positif. Ce programme à données probantes se déroule sur 14 séances de 2 h 30 comprenant un temps convivial (goûter), puis un temps d'activités en 2 groupes (1 groupe d'adultes, 1 groupes de jeunes) et pour finir un temps de mise en commun. Il s'appuie sur des méthodes interactives et expérientielles (jeux de rôle, mises en situation, activités ludiques). Il s'inscrit dans la durée et agit sur plusieurs cibles (parents, enfants). Cette action n'a pu être réalisée dans le CLS 2020-2024 faute de temps dédié de coordination.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p><b>Objectif général</b> : Renforcer les compétences parentales et développer les compétences psychosociales des enfants.</p> <p>➤ <b>Objectif spécifique</b> : Déployer et coordonner le programme PSFP sur le territoire du Grand Besançon.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 1 : Identifier une structure, des partenaires (animateurs et orienteurs) et des familles prêtes à s'engager sur la durée du programme.</li> <li>○ Objectif opérationnel 2 : Animer et déployer le programme avec l'appui du CLS sur le territoire.</li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé</b> : Le programme PSFP s'inscrit dans les stratégies d'intervention précoce et des programmes probants. Il s'adresse aux familles ayant des pré-adolescents / adolescents (11/16ans) souhaitant s'investir dans un travail de communication intra familial, positive et le développement des compétences psychosociales.</p> <p>Il se compose de 14 séances, une par semaine (hors vacances scolaires) qui se décline en 3 temps (2h30) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un temps pour les parents</li> <li>• Un temps pour les pré-adolescents / adolescents</li> <li>• Un temps qui réunit les parents et pré-adolescents / les adolescents.</li> </ul> <p>Chaque groupe est animé par un binôme de professionnels formé par un professionnel de la Consultation Jeunes Consommateurs (CJC) et un professionnel issu du partenariat.</p> <p>Tous les animateurs et les orienteurs qui vont nous adresser les familles, bénéficient d'une formation spécifique.</p> <p>Une garderie est assurée pour les enfants n'étant pas concernés par le programme.</p> <p>Le temps de coordination permettra la mise en œuvre de ce programme qui demande une importante mobilisation partenariale et des familles.</p> <p><b>Porteur de l'action</b> :  ADDSEA CSAPA SOLEA</p>

	<p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> Familles Tous partenaires mobilisés auprès des publics mineurs, protection de l'enfance, éducation spécialisée, mesure d'accompagnement, etc.</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Familles avec enfants de 11 à 16 ans <b>Territoire concerné :</b> Grand Besançon</p>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les compétences parentales : sentiment d'efficacité personnelle, communication, supervision et engagement.</li> <li>- Améliorer les compétences psychosociales des enfants : réduction des troubles du comportement - la santé mentale : anxiété et dépression - le climat et les liens familiaux.</li> <li>- A long terme réduire l'initiation et la consommation de produits psychoactifs.</li> </ul>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>2025-2029 : 14 séances, fréquence hebdomadaire, hors vacances scolaires</p>
<p><b>Financement</b></p>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> 75 000 euros</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> 20%</p> <p>2025 : Demande 0,2 ETP de coordination pour un montant de 15 000 euros (ONDAM) 2026-2029 : Budget à définir en fonction de l'évaluation du programme PSFP fin 2025 et sous réserve que ce ne soit pas intégré dans les mesures nouvelles, ou fonds de lutte contre les addictions ou dans le nouveau CPOM 2025-2029.</p> <p><b>Cofinancements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MILDECA</li> <li>- Ville de Besançon</li> </ul>
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Description :</b> rendez vous / réunions partenariales – niveau de recrutement des animateurs, des orienteurs – recrutement des familles – sensibilisation au programme SFP (intérêt du programme et comment on communique sur sa composition) – évaluation du programme – taux de participation des partenaires – taux de participation des familles</p> <p><b>Valeur initiale :</b> Action reconduite car non réalisée sur le CLS 2020-2024</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Source :</b> Bilan annuel CLS</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Direction SOLEA en lien avec la coordination CLS-ARS</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> PRS 2018-2028</p> <p><b>Lien parcours :</b> Prévention, Addictions</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compétences psychosociales Instruction interministérielle du 19 août 2022</li> <li>▪ Contrat de Ville</li> <li>▪ <i>En lien avec la fiche action 20.1 du CLS 2025-2029</i></li> </ul>

## AXE 2 - PRÉVENTION, PROMOTION ET ÉDUCATION À LA SANTÉ Hygiène Bucco-dentaire

### Fiche action n°8 Contribuer à l'amélioration de la santé bucco-dentaire des enfants

#### Motivation de l'action, contexte

L'accès aux soins dentaires en France est très inégalitaire en raison essentiellement de déterminants de santé socio-économiques :

- Les inégalités sociales de santé orale sont présentes dès l'enfance alors même que les pathologies bucco-dentaires infectieuses peuvent largement être prévenues.
- Ce sont les personnes ayant le moins bon état de santé bucco-dentaire qui recourent le moins au dentiste du fait de traitements plus complexes et onéreux et de restes à charge.
- L'existence de disparités d'accessibilité géographique aux chirurgiens-dentistes ne favorise pas un accès égalitaire aux soins dentaires pour certaines populations spécifiques : les enfants en bas âge, les populations en situation de précarité, de dépendance, de handicap.

La santé bucco-dentaire est une thématique de prévention portée par l'Assurance Maladie et fait partie des priorités du Plan d'Actions régional prévention que pilote la CPAM du Doubs ; elle est aussi au centre d'une autre priorité assurance maladie, que constitue la santé des jeunes.

Avoir des bonnes habitudes d'hygiène dentaire empêche l'apparition de caries et des dents soignées tôt évitent des traitements lourds et coûteux. De plus, l'état de santé bucco-dentaire des enfants conditionne celui des adultes et l'enjeu est d'autant plus important que la santé bucco-dentaire retentit sur notre état général. C'est la raison pour laquelle l'Assurance Maladie a créé le programme de prévention M'T dents. Il s'adresse d'abord aux enfants dès l'âge de 3 ans et aux jeunes jusqu'à 24 ans pour les aider à prendre de bonnes habitudes en leur permettant d'acquérir les bons réflexes bucco-dentaires dès le plus jeune âge, installer une habitude de consultation dès l'enfance et faciliter l'accès aux soins bucco-dentaires aux jeunes et à leurs parents qui renoncent aux soins pour raisons économiques. Dans ce cadre, des rendez-vous réguliers sont proposés aux âges les plus exposés au risque carieux : 3, 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24 ans. La CPAM propose des séances de sensibilisation et d'animation à vision pédagogique dans les écoles en parallèle de ce dispositif. Sur l'année scolaire 2023-2024, la CPAM a proposé des séances de sensibilisation et d'animation dans une quarantaine de classes sur la thématique de l'hygiène bucco-dentaire sur le territoire du Grand Besançon.

La santé bucco-dentaire des jeunes fait partie des priorités d'interventions en milieu scolaire et hors scolaire de la Ville de Besançon. En complément des actions et en partenariat avec la CPAM, la Direction Santé Publique de la Ville de Besançon propose également des actions de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire et l'élaboration d'un nouveau projet pédagogique incluant les parents, des actions sur temps scolaire, péri et extrascolaire. Les interventions scolaires sur cette thématique intègrent et appuient le dispositif M'T dents et le contenu des interventions, centré sur le brossage des dents, vise à rendre les élèves davantage acteurs par la mise en place d'ateliers ludiques. La thématique est déclinée dans les différents lieux extra et périscolaires et en lien avec leurs équipes d'animation. Cela se fait notamment par le biais de la formation de référents santé identifiés et repérés

	<p>au sein des différentes structures, et à même de relayer les messages de prévention au moyen des outils mis à leur disposition.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p><b>Objectif général</b> : Contribuer à l'amélioration de la santé bucco-dentaire des enfants.</p> <p>➤ <b>Objectif spécifique</b> : Transmettre les connaissances et les méthodes en matière d'hygiène bucco-dentaire pour accompagner les jeunes enfants et leurs parents dans l'adoption de comportements favorables à la santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 1. Déployer des actions d'animation à visée éducative dans les écoles du Grand Besançon et dans les accueils loisirs et plus particulièrement dans les quartiers prioritaires de la Ville.</li> <li>○ Objectif opérationnel 2 : Sensibiliser des acteurs relais sur le territoire afin de démultiplier les messages de prévention bucco-dentaire et en particulier dans les quartiers prioritaires de la Ville.</li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé</b> :</p> <p>La santé bucco-dentaire des jeunes fait partie des priorités des interventions en milieu scolaire et hors scolaire de la Ville de Besançon. En 2023, un groupe de travail composé de l'ARS, Ville de Besançon, CPAM, Education Nationale et PMI s'est constituée pour réaliser un diagnostic des problématiques d'accès aux soins dentaires en particulier des enfants. En complément des actions et en partenariat avec la CPAM, la Direction Santé Publique de la Ville de Besançon propose également des actions de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire et l'élaboration d'un nouveau projet pédagogique incluant les parents, des actions sur temps scolaire, péri et extrascolaire. La coordination CLS travaillera avec la CPAM pour déployer le dispositif MT Dents dans les écoles et collèges du territoire Grand Besançon (hors Besançon).</p> <p><b>Porteur de l'action</b> : Ville de Besançon (Direction Santé Publique) en partenariat avec la CPAM du Doubs.</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : Ordre des chirurgiens-dentistes, centres de santé mutualistes, UFR d'odontologie, PMI, Education Nationale, acteurs de proximité (maisons de quartier, LAEP, etc.).</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : Enfants de 3 à 11 ans et leurs parents.</p> <p><b>Territoire concerné</b> : Territoire Grand Besançon avec focus sur les quartiers prioritaires de la Ville.</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Changement de comportement et augmentation des visites M'T dents.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>Durée du CLS 2025-2029.</p>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> :</p> <p>Environ 33 000 euros (montant à définir annuellement en fonction du nombre d'interventions programmées annuellement).</p> <p><b>Taux d'intervention ARS</b> : 15%</p> <p>5 000 euros par an soit un total de 25 000 euros prévisionnels sur 2025-2029 dans le cadre des Ateliers Santé Ville (ASV).</p> <p><b>Cofinancements</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CPAM</li> <li>- CGET</li> <li>- Ville de Besançon</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'interventions éducatives réalisées</li> </ul>

	<p>- Nombre d'enfants sensibilisés</p> <p><b>Valeur initiale :</b> Poursuite d'actions existantes.</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> tous les 18 mois pour correspondre à l'année scolaire</p> <p><b>Source :</b> Bilan CLS avec données CPAM et Ville de Besançon</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Direction Santé Publique Ville de Besançon et CPAM en lien avec la coordination CLS-ARS</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> PRS 2018-2028</p> <p><b>Lien parcours :</b> Précarité</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plan d'Actions régional prévention (PRAPS)</li> <li>▪ Contrat de Ville (Ateliers Santé Ville)</li> <li>▪ Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027 : 6 grands objectifs pour l'Assurance Maladie</li> </ul>

## AXE 2 - PRÉVENTION, PROMOTION ET ÉDUCATION À LA SANTÉ

### Vie affective, relationnelle et sexuelle

#### Fiche action n° 9

### Améliorer la connaissance des ressources et la coordination des structures dans le champ de la vie affective, relationnelle et santé sexuelle sur le territoire du Grand Besançon

#### Motivation de l'action, contexte

Selon l'OMS (2016) « *la santé sexuelle est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en matière de sexualité, ce n'est pas seulement l'absence de maladie, de dysfonctionnement ou d'infirmité. La santé sexuelle exige une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles agréables et sécuritaires, sans coercition, ni discrimination et ni violence. Pour atteindre et maintenir une bonne santé sexuelle, les Droits Humains et Droits sexuels de toutes les personnes doivent être respectés, protégés et réalisés.* »

La santé sexuelle fait partie intégrante de la santé, du bien-être et de la qualité de vie dans leur ensemble. A ce titre, la stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030 s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration de la santé sexuelle et reproductive. Le diagnostic santé territorial du CLS a permis de faire remonter la volonté des structures (institutionnelles et associatives) intervenant dans le champ de la vie affective et santé sexuelle de :

- mieux articuler leurs ressources et leurs actions sur le territoire du Grand Besançon en particulier sur les actions visant le public jeune (scolaire et hors scolaire) ;
- avoir une meilleure lisibilité des ressources notamment en santé mentale ;
- sensibiliser les professionnels de santé de première ligne ainsi que les étudiants en santé sur les enjeux de la vie affective, relationnelle et sexuelle.

L'éducation à la sexualité s'inscrit dans le parcours éducatif de santé des élèves : une information et une éducation à la sexualité doivent être dispensées dans les collèges et les lycées. Les thèmes abordés en fonction des publics cibles sont : la connaissance du corps, la relation amoureuse, les lois sur la sexualité, la première fois, le désir, de plaisir, le respect de soi et des autres, la contraception, les IST, l'identité et l'orientation sexuelles, la sexualité et les médias, la pornographie, etc. Lors de la phase diagnostic santé du CLS Grand Besançon, l'Education Nationale nous a fait remonter les difficultés de la mise en œuvre des 3 séances de promotion de la vie affective et sexuelle prévues par année scolaire et réalisées de manière inégale à ce jour (consentement; égalité homme femme; prévention MST; etc.) sur le territoire.

Il y a également trois nouvelles structures en cours de création sur le territoire : Maison des femmes pour l'Égalité, Maison des 1000 premiers jours, Hôpital de jour pour les femmes au sein du CHU

#### Objectifs de l'action

Objectif général : Améliorer la connaissance des ressources et la coordination des structures en santé sexuelle sur le territoire.

- Objectif spécifique 1 : Mieux coordonner et couvrir le territoire du Grand Besançon en actions d'éducation à la vie affective et sexuelle à destination des enfants, des jeunes et des étudiants (scolaire et hors scolaire).
  - Objectif opérationnel 1.1 : Prioriser les interventions dans les établissements avec l'Education Nationale, le ministère de l'agriculture, et les instituts médico-éducatif et coordonner un calendrier d'actions/interventions communes pour l'année scolaire.
  - Objectif opérationnel 1.2 : Recenser les personnels formés dans

	<p>les établissements scolaires et hors scolaires et favoriser le développement de compétences autour de la promotion de la santé sexuelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 1.3 : Déployer des actions spécifiques auprès des publics étudiants.</li> </ul> <p>➤ <b>Objectif spécifique 2</b> : Améliorer la connaissance des usagers sur les dispositifs existants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 2.1 : Créer un annuaire / espace de ressources communes et des outils communs aux structures pour la mise en avant de la thématique de prévention vie affective, relationnelle et sexuelle dans les grands événements du territoire.</li> </ul> <p>➤ <b>Objectif spécifique 3</b> : Mieux orienter et prendre en charge les personnes ayant subi ou subissant un traumatisme psychologique et accompagnées par les structures en santé, vie affective et sexuelle du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 3.1 : Organiser un forum des professionnels / colloque sur la thématique de la prise en charge psychologique autour de la vie affective et sexuelle (professionnels, étudiants en santé) avec double objectif d'attractivité des métiers.</li> <li>○ Objectif opérationnel 3.2 : Proposer des temps de sensibilisation ou outils pour sensibiliser les professionnels de santé en exercice et les étudiants en santé aux enjeux de la vie affective, relationnelle et sexuelle.</li> </ul>
<p><b>Description du projet</b></p>	<p><b>Résumé :</b>          Cette action devra favoriser le partage d'expériences, et une meilleure lisibilité de l'offre et orientation pour les usagers dans leur parcours de soin en santé sexuelle. Les objectifs opérationnels sont cités ci-dessus. Un recensement des actions et des établissements couverts sera un pré-requis à cette action.</p> <p><b>Porteur de l'action :</b> Coordination CLS-ARS en lien avec CICS, CeGIDD, CSS et Education nationale.</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b>          Département du Doubs (Centre de Santé Sexuelle, PMI) ; Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile SDPMI, Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité (CICS) , Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD), Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), Association Coccinelle (<i>portage du projet de la Maison des 1000 premiers jours</i>), Maison des femmes pour l'Égalité, Réseau Intimagir, Education Nationale, Service de santé étudiants, Ville de Besançon (Programme de Réussite Educative), Maisons de quartier, Réseau Francas, Familles Rurales, Promotion Santé BFC, CHU Besançon, Ordres, Université de Franche-Comté, Ecoles, Conseil départemental (PMI), centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), centres de guidances infantiles, centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), Maison verte, Maison de l'Adolescent, association Coccinelle, Réseau de périnatalité, Dispositif Spécifique Régional en Périnatalité de Franche-Comté (DSRP FC)...</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunes de 3 à 25 ans</li> <li>- Professionnels de santé</li> <li>- Etudiants en santé</li> </ul> <p><b>Territoire concerné :</b> Grand Besançon</p>

<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure articulation entre partenaires</li> <li>- Meilleure lisibilité pour les usagers</li> <li>- Meilleure couverture territoriale pour les actions</li> <li>- Meilleure connaissance des ressources du territoire</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Tout au long du CLS 2025-2029
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet : NA</b></p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> Animation coordination, création d'outils et colloques sur thématiques santé sexuelle :</p> <p>2025 : Temps d'échanges et création d'outils communs 5 000 euros 2026 : Organisation d'une journée thématique 3 000 euros 2027-2029 : A définir</p> <p><b>Cofinancements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de mobilisation des partenaires</li> <li>- Temps de travail service communication</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rencontres entre partenaires</li> <li>- Nombres d'interventions communes sur l'année</li> <li>- Nombre de participants au Forum / séminaire grand public organisé</li> <li>- Livrable : outil(s) créé(s) ; création d'un ou deux événements grand public</li> <li>- Nombre d'interventions en milieu scolaire, enseignement supérieur et en ESMS</li> <li>- Nombre d'actions spécifiques / étudiants</li> <li>- Nombre de personnes relais formées</li> <li>- Liste affinée des ressources en santé mentale pour accompagnement spécifique du public accompagné par les structures santé, vie affective et sexuelle</li> <li>- Nombre de temps de sensibilisation proposé aux professionnels et étudiant en santé</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> Nouvelle action</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> 2025 – 2027 - 2029</p> <p><b>Source :</b> Bilan CLS</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Coordination CLS-ARS en lien avec les partenaires cités</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Livret Prévention</p> <p><b>Lien parcours :</b> Parcours périnatalité, parcours précarité, santé mentale, objectifs santé sexuelle</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030</li> <li>▪ Article L312-16 et L312-17-1 du Code de l'éducation</li> <li>▪ Circulaire n° 2018-111 du 12-9-2018 relative à l'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées</li> <li>▪ LOI n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants</li> <li>▪ Programme de réussite éducative</li> <li>▪ Cité éducative</li> <li>▪ Contrat de Ville</li> </ul>

**AXE 2 - PRÉVENTION, PROMOTION ET ÉDUCATION À LA SANTÉ**  
**Vie affective, relationnelle et sexuelle / Violences faites aux enfants**

Fiche action n° 10.1

Déployer des actions de promotion de la santé sexuelle pour prévenir les violences faites aux enfants

**Motivation de l'action, contexte**

La prévention des violences sexuelles faites aux mineur.es est un enjeu majeur de santé publique et de santé sexuelle : 77,0% des personnes rapportant des abus sexuels ont connu un premier acte de violence sexuelle avant l'âge de 18 ans. 14,5% des femmes et 6,4% des hommes en ont subi au moins une fois avant 18 ans. 81% des personnes agresseuses sont des membres de la famille et dans 11% des cas cela a lieu dans un contexte institutionnel (données Inserm-Ciase 2021).

Ces violences endémiques commencent souvent très tôt : dans 22% des cas, les violences ont débuté entre la naissance et les 5 ans de l'enfant. L'âge médian du premier passage à l'acte est de 7 ans et demi. Dans 86% des cas, les victimes subissent plusieurs viols ou agressions sexuelles. Les conséquences de ces violences et des traumatismes associés sont multiples et toujours graves, tant dans le champ de la santé physique que dans celui de la santé mentale, ou encore de la vie sociale, pour les victimes mais aussi pour les éventuel.les enfants témoins. Dans 19% des cas, les agressions sont commises par des mineur.es. Soulignons enfin dans 97% des cas, l'agression est commise par un homme (données Ciivise, 2022). Elles s'ancrent donc dans les relations inégalitaires hommes-femmes. Intervenir dès la petite enfance, à la fois auprès des parents et des professionnel.les soutient donc une prévention immédiate et à long terme.

Dans une approche de prévention primaire, cette action portée par l'association de soutien à la parentalité Coccinelle vise à sensibiliser à l'importance de la santé sexuelle, de la prévention des violences sexuelles faites aux enfants grâce à différents leviers efficaces et accessibles dans le quotidien des mineur.es. L'ambition est de soutenir plus largement le déploiement des compétences psychosociales des adultes et des mineur.es qui permettent d'éviter les violences ou de pouvoir les mettre en mots dès qu'elles adviennent.

**Objectifs de l'action**

Objectif général : Lutter contre les violences sexuelles faites aux mineur.es en soutenant une approche éducative qui transmet dès la toute petite enfance différentes notions clés de santé et compétences psychosociales

- Objectif spécifique 1 : Nourrir la notion de respect de soi et des autres.
  - Objectif opérationnel 1.1 : Proposer des outils et des temps de partage d'expériences pour permettre aux parents et professionnel.les de réfléchir et de s'approprier les questions d'intégrité corporelle et émotionnelle, de consentement dans la relation aux enfants : comment mettre des limites indispensables aux enfants et transmettre la politesse dans le respect du corps des enfants et de leurs émotions ?
  - Objectif opérationnel 1.2 : Accompagner les enfants dans une prise de conscience de leurs ressentis et de leurs émotions, savoir les exprimer (mots, dessins...).
- Objectif spécifique 2 : Sensibiliser autour de l'éducation au corps et à la sexualité.
  - Objectif opérationnel 2.1 : Accompagner les parents et professionnel.les pour trouver des ressources adaptées et concrètes tels que des livres ou des vidéos, pouvant soutenir une éducation au corps (pouvoir nommer les parties intimes et leur spécificité...), à la vie affective et sexuelle ajustée à l'âge des

	<p>enfants et au contexte.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 2.2 : Développer une attention et une réflexion collective sur la notion d'intimité dans les relations adultes-enfants et entre enfants, comment clarifier et poser des règles de vie collective pour respecter cette intimité au quotidien sans créer de tabou.</li> </ul> <p>➤ <u>Objectif spécifique 3</u> : Sensibiliser à la prévention des violences sexuelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 3.1 : Informer parents et professionnel.les sur les chiffres et le caractère structurel des violences sexuelles faites aux enfants, sur les signaux d'alerte, la posture adaptée et les espaces d'information et d'action en cas de suspicion ou de révélation.</li> <li>○ Objectif opérationnel 3.2 : Transmettre des outils concrets de prévention tels que la notion de bons et mauvais secrets, des moments ritualisés pour que les enfants puissent partager leurs ressentis au quotidien, des ressources et des messages pertinents (et savoir identifier les supports messages contre-productifs).</li> </ul> <p>➤ <u>Objectif spécifique 4</u> : Soutenir une éducation égalitaire fille-garçon.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 4.1 : Sensibiliser aux différences éducatives actuelles entre filles et garçons et à leurs conséquences.</li> <li>○ Objectif opérationnel 4.2 : Partager des ressources concrètes d'action et d'éducation : livres jeunesse, vidéos, partage d'expériences sur des bonnes pratiques avec cette conscience...</li> </ul>
<p><b>Description du projet</b></p>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Notre approche se fonde sur la pair-aidance, le partage d'expériences et l'éducation populaire pour que chaque personne se sente en capacité d'agir dans son environnement, dans le respect de son cheminement.</p> <p>Plusieurs actions sont prévues pour différents publics et certaines s'inscriront dans le cadre d'événements thématiques dédiés : Journée Européenne de Protection de l'Exploitation et des Abus envers les Enfants (JEPA) en novembre et semaine de la promotion de la santé sexuelle en juin.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de sophrologie « Mon corps mon trésor » pour les enfants (5-11 ans) pour proposer aux enfants des outils simples, créatifs et ludiques afin de savoir identifier, être à l'écoute de leurs sensations, leurs ressentis, leurs émotions ; échanger autour de l'affirmation et l'écoute de soi, du respect des limites corporelles, du consentement.</li> <li>- Atelier Prévention au quotidien (adultes) pour faire émerger des pistes concrètes d'action autour de 5 thématiques (écoute et confiance, vocabulaire pour nommer les parties intimes, place du consentement et du respect du corps dès le plus jeune âge, rapport à l'intimité et à la nudité, parler de sexualité).</li> <li>- Atelier Livres en partage (adultes/enfants) pour mettre à disposition un large choix d'ouvrages jeunesse autour de 4 thématiques (respect de soi et des autres, connaissance du corps/éducation à la sexualité, éducation égalitaire, violences sexuelles faites aux enfants).</li> <li>- Groupe de parole (réservé aux personnes anciennes victimes) : ce groupe de pair-aidance s'adressera aux personnes ayant été enfant victime ou témoin de violences sexuelles. Le but est d'avancer ensemble, de trouver un espace d'échange et de soutien, de sortir du silence et du sentiment de grand isolement souvent rapporté. Il peut permettre notamment d'aborder les mots à mettre comme parent, le cas échéant, sur ces vécus et trouver une juste posture de prévention sans se laisser déborder par l'angoisse qui peut être présente.</li> <li>- Spectacle jeune public (202) suivie d'un échange autour de la sensibilisation aux stéréotypes de genre.</li> <li>- Conférence-atelier (adultes et éventuellement adolescent.es) pour être la</li> </ul>

	<p>base d'un temps d'échange plus interactif par des outils d'éducation populaire en format atelier réflexif.</p> <p><b>Porteur de l'action :</b> Association Coccinelle (porteur du projet Maison des 1000 premiers jours)</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> Maisons de quartier municipales et associatives ; Maison des femmes pour l'Égalité; Réseau des médiathèques du Grand Besançon ; CICS ; Prestataires du programme Corps-Accord ; Réseau des assistantes maternelles (Relais petite enfance) ; PMI ; Dispositif Spécifique Régional en Périnatalité de Franche-Comté (DSRP FC)...</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Familles des quartiers prioritaires de la Ville Professionnel.les de l'éducation, de l'animation et de la petite enfance (tous milieux sociaux avec une attention particulière pour aller vers les publics qui ne viennent pas spontanément vers ce type de sujet)</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Grand Besançon</p>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<p>Notre objectif mesurable principal s'appuie sur la satisfaction globale des personnes participant à nos rencontres. Valeurs cibles :</p> <p>-&gt; Au moins 75% des adultes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• si nécessaire, ont renforcé leur conscience des enjeux liés aux violences sexuelles faites aux enfants</li> <li>• repartent des rencontres dédiées avec des pistes concrètes et réalistes à expérimenter au quotidien</li> <li>• se sentent légitimé.es dans leurs questionnements, leurs difficultés, leur créativité, leurs ressources</li> <li>• se sentent plus à même de parler de ces sujets avec d'autres personnes de leur entourage (parents et professionnel.les)</li> <li>• repartent avec des ressources (associations ressources, sites, films, podcasts et livres d'information...)</li> </ul> <p>-&gt; Au moins 75% des enfants/adolescent.es :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ont passé un moment agréable (avec d'autres enfants et/ou avec un.e adulte de référence), dans un cadre sécurisant</li> <li>• ont acquis des points de repère sur ce qui est acceptable ou non</li> <li>• ont identifié des adultes de confiance</li> </ul>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>Sur 2025-2029 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement d'au moins 2 actions hors les murs sur le territoire du Grand Besançon par an.</li> <li>- Déploiement d'au moins 2 actions dans les QPV.</li> <li>- Organisation d'actions spécifiques dans le cadre de la semaine de la promotion de la santé sexuelle (juin) et JEPA.</li> </ul>
<p><b>Financement</b></p>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> 10 000€ par an</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> 50% 5 000 euros par an sur 5 ans soit 25 000 euros au total</p> <p><b>Cofinancements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat de ville Grand Besançon Métropole 2024-2030</li> <li>- Poste Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP)</li> <li>- CAF du Doubs</li> <li>- DREETS BFC</li> <li>- Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)</li> </ul>

<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'enfants sensibilisés lors de nos différentes rencontres*</li> <li>- Nombre d'adultes sensibilisés lors de nos différentes rencontres*</li> <li>- Nombre d'apprenant.e.s et de professionnel.les sensibilisé.e.s*</li> <li>- Nombre de personnes participant aux sessions grand public*</li> <li>- Nombre d'actions réalisées sur Grand Besançon* et dans les QPV</li> </ul> <p>*Données par QPV et communes de Grand Besançon.</p> <p><b>Valeur initiale :</b> Nouvelle action</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Source :</b> Bilan annuel du CLS  <b>Responsable du suivi :</b> Direction association Coccinelle en lien avec la coordination CLS-ARS.</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Livret Prévention</p> <p><b>Lien parcours :</b> Parcours périnatalité, parcours précarité, objectifs santé sexuelle</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030</li> <li>▪ Article L312-16 et L312-17-1 du Code de l'éducation</li> <li>▪ Circulaire n° 2018-111 du 12-9-2018 relative à l'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées</li> <li>▪ LOI n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants</li> <li>▪ Programme de réussite éducative</li> <li>▪ Cité éducative</li> <li>▪ Contrat de Ville</li> </ul>

**AXE 2 - PRÉVENTION, PROMOTION ET ÉDUCATION À LA SANTÉ**  
**Parentalité**

**Fiche action n° 10.2**

**Déployer des actions collectives d'éveil et de prévention primaire pour les tout-petits et leurs parents**

<p><b>Motivation de l'action, contexte</b></p>	<p>Après avoir créé depuis près de 20 ans des espaces d'échanges et d'acquisition de compétences autour de diverses facettes de l'arrivée d'un enfant (portage, massage bébé, étapes de développement, accompagnement des émotions, quotidien de parents...), l'association de soutien à la parentalité Coccinelle a identifié l'importance des actions d'éveil et des interactions précoces pour les tout-petits et leurs parents comme leviers de prévention primaire et de développement des compétences psycho-sociales.</p> <p>L'axe principal de notre action est en lien avec les fondements mêmes de notre association : proposer des espaces et des moments pour faciliter le soutien entre parents et ainsi accompagner le cheminement parental de chaque individu tout en diffusant différents messages de prévention en matière de santé et en faisant du lien avec différentes structures/partenaires.</p> <p>Dans un contexte accru d'isolement et de fragilité psychique pour de nombreux parents, le besoin de soutien, d'information et de partage se confirme chaque jour, en particulier lors de cette période sensible des 1000 premiers jours (du 4ème mois de grossesse aux 2 ans de l'enfant) pour le développement et la sécurisation de l'enfant, qui contient les prémices de la santé et du bien-être de l'individu tout au long de la vie.</p>
<p><b>Objectifs de l'action</b></p>	<p><u>Objectif général</u> : Promouvoir les fondamentaux de la santé et du développement de l'enfant par l'accompagnement à la parentalité dans une perspective de prévention primaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Objectif spécifique 1</u> : Soutenir et valoriser les interactions (parents-enfants) précoces de qualité. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 1.1 : Informer les parents et futurs parents sur des thématiques autour de la santé et du développement des enfants.</li> <li>○ Objectif opérationnel 1.2 : Créer des espaces conviviaux favorisant les échanges entre parents.</li> </ul> </li> <li>➤ <u>Objectif spécifique 2</u> : Informer pour prévenir différentes formes de violences et diffuser des messages de prévention primaire en matière de santé. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 2.1 : Prévenir les violences éducatives, le syndrome du bébé secoué, la mort inattendue du nourrisson.</li> <li>○ Objectif opérationnel 2.2 : Promouvoir des pratiques éducatives respectueuses de la santé de l'enfant notamment sur les questions d'alimentation en lien avec le PNNS.</li> <li>○ Objectif opérationnel 2.3 : Prévenir les déformations crâniennes positionnelles, les troubles du développement liés aux écrans, favoriser le lien avec la nature.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Description du projet</b></p>	<p><b>Résumé :</b> Coccinelle organise des rencontres régulières, des groupes de discussion et des ateliers thématiques où les parents peuvent se rencontrer, partager leurs préoccupations et explorer des solutions ensemble. L'objectif principal de l'association est de créer un espace bienveillant et sécurisant où les participant.es peuvent se sentir soutenu.es et compris.es dans leur rôle de parents. Ces ateliers permettent également de nourrir l'autonomie des participant.es pour accueillir le stress éventuel, de créer du lien dans la famille, faciliter la communication, informer sur les besoins des enfants et ainsi renforcer le sentiment de compétences et la confiance des parents.</p>

	<p>Dans le cadre de cette fiche action, et en complément des actions prévues dans l'appel à projet 1000 premiers jours, nous proposons les actions suivantes qui seront déployées sur les communes de Grand Besançon. Organisation d'ateliers collectifs sur des thématiques liées à la santé et au développement de l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eveil et développement psychomoteur des tout petits</li> <li>- Sophrologie autour des émotions des parents</li> <li>- Gestes de Premiers secours</li> <li>- Temps d'échange autour du sommeil</li> </ul> <p><b>Porteur de l'action :</b> Association Coccinelle (porteur du projet Maison des 1000 premiers jours de Besançon)</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> CD25 (PMI); Réseau périnatalité ; Associations de professionnel.les (kiné pédiatriques, orthophonistes) ; Partenaires de l'association Coccinelle : Nos ptits signent, Ateliers Miam sur l'alimentation de l'enfant</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Futurs parents, parents et enfants de 0 à 2 ans. Entre 3 et 15 familles selon les ateliers, soit entre 60 et 300 familles sur une vingtaine d'ateliers par an. Grande mixité de publics sans discrimination et sans jugement dans un esprit de solidarité et d'inclusion sociale.</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Grand Besançon</p>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<p>Notre objectif mesurable principal s'appuie sur la satisfaction globale des personnes participant à nos rencontres. Valeurs cibles :</p> <p>-&gt; Au moins 75% des adultes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ont passé un moment agréable avec un cadre sécurisant et tenant compte des inégalités d'aisance face à la prise de parole, dans la convivialité et le soutien entre pair.es</li> <li>• si nécessaire, ont renforcé leur conscience des enjeux liés au développement de l'enfant, à l'importance des interactions et aux enjeux globaux de santé</li> <li>• repartent des rencontres dédiées avec des pistes concrètes et réalistes à expérimenter au quotidien</li> <li>• se sentent légitimé.es dans leurs questionnements, leurs difficultés, leur créativité, leurs ressources</li> <li>• se sentent plus à même de parler de ces sujets avec d'autres personnes de leur entourage (parents et professionnel.les)</li> <li>• repartent avec des ressources (associations ressources, sites, films, podcasts et livres d'information...)</li> </ul>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>2025-2029</p>
<p><b>Financement</b></p>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> 25 000€</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> 5 000 euros par an sur 5 ans soit un total de 25 000 euros</p> <p><b>Cofinancements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF du Doubs</li> <li>- DREETS BFC</li> <li>- AAP 1000 premiers jours sur d'autres actions</li> <li>- Contrat de ville Grand Besançon Métropole 2024-2030</li> </ul>

<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Description :</b> Indicateurs quantitatifs : - Nombre de familles rencontrées - Nombre de participants/ateliers - Nombre d'ateliers réalisés hors les murs dans le territoire Grand Besançon - Nombre de personnes présentes à chaque rencontre et à chaque atelier - Nombre de personnes venant à plusieurs rencontres</p> <p><b>Indicateurs qualitatifs :</b> - Satisfaction des participantes et participants. - Qualité des échanges.</p> <p><b>Valeur initiale :</b> Nouvelle action</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Source :</b> Bilan annuel du CLS</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Direction association Coccinelle en lien avec la coordination CLS-ARS.</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Livret Prévention</p> <p><b>Lien parcours :</b> Parcours périnatalité, parcours précarité, objectifs santé sexuelle.</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Feuille de route des 1000 premiers jours</li> <li>▪ Stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030</li> <li>▪ Article L312-16 et L312-17-1 du Code de l'éducation</li> <li>▪ Circulaire n° 2018-111 du 12-9-2018 relative à l'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées</li> <li>▪ LOI n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants</li> <li>▪ Programme de réussite éducative</li> <li>▪ Cité éducative</li> <li>▪ Contrat de Ville</li> <li>▪ Convention Territoriale Globale 2022-2026</li> </ul>

## AXE 2 - PRÉVENTION, PROMOTION ET ÉDUCATION À LA SANTÉ

### Cancer

#### Fiche action n°11

#### Promouvoir les actions de dépistage des cancers proposées par les acteurs du territoire

<p><b>Motivation de l'action, contexte</b></p>	<p>L'objectif du dépistage est de pouvoir diagnostiquer un cancer à un stade précoce, même s'il ne produit pas encore de symptômes, pour favoriser les chances de guérison. Dans certains cas, le dépistage peut permettre de détecter une lésion dite « précancéreuse » et d'agir préventivement pour éviter son évolution vers un cancer. En France, il existe trois types de dépistage organisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le dépistage du cancer du sein qui s'adresse aux femmes de 50 à 74 ans invitées, tous les deux ans, à se faire dépister (mammographie et examen clinique) ;</li> <li>- le dépistage du cancer colorectal qui s'adresse aux hommes et aux femmes de 50 à 74 ans invités, tous les deux ans, à réaliser à domicile un test de recherche de sang dans les selles ;</li> <li>- le dépistage du cancer du col de l'utérus qui s'adresse aux femmes de 25 à 65 ans invitées, tous les trois ou cinq ans, à se faire dépister par un prélèvement de dépistage cervico-utérin (frottis ou test HPV en fonction de la tranche d'âge).</li> </ul> <p>Bien que les taux de participation aux dépistages organisés sur Grand Besançon soient légèrement supérieurs au niveau national il n'en demeure pas moins qu'ils sont éloignés des recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS). De plus, les taux de participations ne sont pas homogènes sur toutes les communes ou entre les différents quartiers. Les quartiers prioritaires de la ville (QPV) ont des taux de participation nettement inférieurs.</p> <p>C'est pourquoi cette thématique reste un enjeu majeur de santé publique pour le territoire du Grand Besançon. L'accès au dépistage de façon précoce et l'accès à l'information doivent être améliorés pour répondre à cet enjeu.</p> <p>Le CLS souhaite renforcer la visibilité des actions de prévention des cancers en proposant des temps de coordination entre partenaires-pilotes d'actions sur le territoire du Grand Besançon.</p> <p>En parallèle, et dans le cadre des axes prioritaires du plan national de lutte contre le tabac, le développement des « Espaces sans Tabac » sera également promu, afin de contribuer à la débanalisation du tabac et la création d'environnement favorable à l'arrêt du tabac dans les différents lieux de vie des habitants. Les collectivités territoriales sont les cibles premières de cette stratégie. En BFC, elles peuvent être appuyées par la Ligue contre le cancer (financé via FLCA). En complément, l'Association Avenir Santé, suite à une étude d'acceptabilité, s'engage dès 2023, à accompagner les écoles et universités de BFC dans une dynamique « Campus sans Tabac ».</p>
<p><b>Objectif de l'action</b></p>	<p><u>Objectif général</u> : Améliorer l'accès à l'information sur le dépistage des cancers et augmenter le taux de recours aux dépistages organisés des cancers (sein, colorectal et col de l'utérus).</p> <p>➤ <u>Objectif spécifique 1</u> : Relayer au niveau des communes du Grand Besançon les campagnes de dépistage organisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 1.1 : Identifier avec les communes du Grand Besançon les acteurs de proximité souhaitant organiser ou relayer des actions.</li> <li>○ Objectif opérationnel 1.2 : Rendre visible ces différentes actions auprès des habitants et des partenaires.</li> <li>○ Objectif opérationnel 1.3 : S'orienter sur des actions auprès des publics jugés comme prioritaires (socialement défavorisées, en situation de handicap, ...).</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Objectif spécifique 2</b> : Coordonner les actions prévues dans le cadre des campagnes de prévention et dépistage organisé pour mutualiser les moyens et augmenter la visibilité des actions. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 2 : Organiser un temps de coordination trimestriel avec les partenaires du territoire.</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Objectif spécifique 3</b> : Baisser la prévalence du tabagisme quotidien sur le territoire. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 3.1 : Identifier et baliser des espaces extérieurs à usage collectif sans tabac.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Description du projet</b></p>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Le CLS travaillera avec les partenaires pour identifier les territoires où les taux de recours au dépistage des cancers sont inférieurs aux niveaux départemental, régional ou national. Des actions spécifiques pourront être proposées afin de mutualiser les moyens et d’avoir une visibilité globale des actions menées.</p> <p><b>Porteur de l’action :</b> Coordination CLS-ARS en lien étroit avec le CRCDC et autres partenaires du territoire.</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> Centre Régional de Coordination de Dépistages des Cancers (CRCDC-BFC), Ligue contre le cancer, CHU, Institut Régional Fédératif du Cancer, Ville de Besançon, CPAM, MSA, ASEPT, CPTS CaPaciTéS Besançon et Métropole, FEMASCO, acteurs de proximité ...</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Populations cibles des dépistages organisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les femmes de 50 à 74 ans pour le cancer du sein</li> <li>- Les femmes de 25 à 65 ans pour le cancer du col de l’utérus</li> <li>- Les hommes et femmes de 50 à 74 ans pour le cancer du colon</li> </ul> <p>Une attention particulière sera apportée auprès des publics les plus éloignés du système de santé et des personnes en situation de handicap.</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Grand Besançon (communes ou quartiers prioritaires à définir au regard des données disponibles relatives aux taux de recours au dépistage des cancers par le biais du CRCDC ou de la CPAM)</p>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution du non recours aux dépistages organisés notamment dans les zones ciblées comme prioritaires</li> <li>- Réalisation d’actions de sensibilisation « probantes »</li> <li>- Suivi de la cohorte sensibilisée pour mesurer les résultats</li> </ul>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>Durée du CLS 2025 -2029</p>
<p><b>Financement</b></p>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains: traitement de données, temps de coordination, de communication et de réalisation de l’action</li> <li>- Moyens logistiques et financiers à définir en fonction des actions (mise à disposition de salle, matériel spécifique, ...)</li> </ul> <p><b>Taux d’intervention ARS :</b></p> <p>2 000 euros par an sur 5 ans pour renforcer des actions proposées sur les territoires prioritaires de Grand Besançon soit 10 000 euros au total.</p> <p><b>Cofinancements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CPAM (FNPEIS)</li> <li>- MSA (FNPEISA)</li> </ul>
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Suivi de l’activité de médiation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions de coordination (ciblage des zones, choix des actions)</li> <li>- Nombres d’actions de sensibilisation</li> <li>- Nombre de bénéficiaires des actions de sensibilisation</li> <li>- Evolution du taux de recours aux dépistages organisés des cancers,</li> </ul>

	<p>notamment sur les secteurs ciblés</p> <p><b>Valeur initiale :</b> Nouvelle action</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Source :</b> Bilan annuel du CLS</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Coordination CLS-ARS en lien avec les partenaires</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Schéma Régional de Santé (SRS) livret parcours</p> <p><b>Lien parcours :</b> Parcours cancer</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030</li> <li>▪ Projet de santé de la CPTS</li> <li>▪ Programme régional de lutte contre le tabac 2024-2027</li> <li>▪ Fonds de Lutte Contre les Addictions</li> <li>▪ Campagne nationale Mois sans Tabac</li> </ul>

**AXE 3 : ACCÈS À LA SANTÉ ET AUX DROITS POUR TOUS**  
Médiation en santé

Fiche action n°12

**Renforcer les actions de médiation en santé en soutenant la création de postes de médiateurs dans les quartiers prioritaires de la Ville**

<p><b>Motivation de l'action, contexte</b></p>	<p>Le diagnostic santé territorial a identifié des difficultés dans l'accès à la prévention et aux soins, ainsi que des situations de non recours et de renoncement, notamment chez les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Ces problématiques sont liées à des déterminants multiples, d'ordre individuels et systémiques : coût des soins, complexité des démarches à effectuer, délais pour obtenir un rendez-vous, problèmes de mobilité, barrière de la langue, isolement social, appréhension des soins, handicap, parent isolé sans mode de garde, ...</p> <p>Face à ces difficultés, la médiation en santé représente un levier pour faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins. Elle désigne la fonction d'interface assurée entre les personnes vulnérables éloignées du système de santé et les professionnels intervenant dans leurs parcours de santé (cf. décret n°2017-816 du 5 mai 2017).</p> <p>La Haute Autorité de santé (HAS) a d'ailleurs élaboré un référentiel de compétences, de formation et de bonnes pratiques sur la médiation en santé.</p> <p>Le médiateur en santé est un poste clé à plusieurs titres : d'une part, il fait le lien entre le soin et l'accompagnement social afin de lutter contre les exclusions et tenter de rétablir une égalité dans l'accès à la prévention et aux soins pour les habitants d'un quartier prioritaire ; d'autre part, il sensibilise les acteurs du système de santé sur les obstacles du public dans son accès à la santé.</p>
<p><b>Objectif de l'action</b></p>	<p><u>Objectif général</u> : Contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et favoriser l'équité des usagers en matière de santé.</p> <p>➤ <u>Objectif spécifique</u> : Renforcer les actions de médiation dans les quartiers prioritaires de la Ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 1 : Poursuivre le financement des deux postes de médiateurs en santé sur les quartiers de Planoise et Battant.</li> <li>○ Objectif opérationnel 2 : Animer un réseau des acteurs locaux sur les quartiers de Planoise et Battant pour favoriser l'interconnaissance des dispositifs de soins et d'accompagnement social.</li> </ul>
<p><b>Description du projet</b></p>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Sur la base du référentiel de 2017 établi par la Haute Autorité de Santé, l'activité des médiateurs en santé se déclinera autour de 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement du partenariat et du réseau, inscription dans la dynamique locale afin que l'activité soit identifiée par les partenaires et les habitants ;</li> <li>- Accompagnement individuel : soutien dans les démarches administratives liées à l'accès aux droits, prise de rendez-vous, accompagnement physique aux rendez-vous, explication du parcours de santé...</li> <li>- Participation aux actions de sensibilisation et de prévention dans « une démarche d'aller vers ».</li> </ul> <p>Le déploiement du projet sur d'autres quartiers de la Ville est envisagé en plusieurs temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan de l'expérimentation et analyse des facteurs de reproductibilité (liés au contexte, au porteur du projet, aux pratiques et postures du médiateur,...) avec</li> </ul>

	<p>la mise en place du médiateur santé basé sur le quartier de Planoise et sur le deuxième basé entre Planoise et Battant.</p> <p><b>Porteur de l'action :</b></p> <p>Expérimentation : CPTS CaPaciTéS Besançon et Métropole</p> <p>Extension du projet : à définir si même porteur ou si divers porteurs</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b></p> <p>Professionnels et établissements de santé, CAF, CPAM, CCAS, France services, Conseil départemental, Centres sociaux / MJC / MDQ, AGORA, Croix rouge, Boutique Jeanne Antide, LHSS, acteurs de proximité ...</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Habitants et familles vulnérables éloignés du système de santé y compris personnes vivants avec un handicap</p> <p><b>Territoire concerné :</b> QPV de Besançon</p>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<p>Sur le déploiement du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan de l'expérimentation</li> <li>- Mise en œuvre d'une dynamique locale autour de la médiation en santé</li> <li>- Sur l'accès aux droits, à la prévention et aux soins et à des habitants :</li> <li>- Diminution du non recours en matière de droits, prévention et soins</li> <li>- Meilleure connaissance des problématiques rencontrées par les habitants des QPV du territoire</li> </ul>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>Réalisation du bilan : Fin 2024 après un an de médiation en santé sur Planoise</p> <p>Extension : à partir de 2025</p>
<p><b>Financement</b></p>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> 50 000€ par poste de médiateur</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> 100% soit 100 000 par an soit 500 000 euros au total</p> <p><b>Cofinancements :</b></p> <p>En 2023 : poste médiateur Planoise financé à 100% ARS dans le cadre du Pacte Emancipation</p> <p>En 2024 : postes médiateurs Planoise et Battant financés à 100% dans le cadre de la Force d'Action Républicaine</p>
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Suivi de l'activité de médiation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et type de partenaires rencontrés.</li> <li>- Nombre de permanences effectuées.</li> <li>- Nombre et type de professionnels de santé rencontrés.</li> <li>- Nombre d'actions à destination des professionnels de santé pour une dynamique de santé concertée.</li> <li>- Nombre et type de rencontres avec les habitants.</li> <li>- Nombre d'actions de sensibilisation et de prévention menées par le médiateur ou l'impliquant</li> <li>- Nombre et type d'accompagnements individuels menés</li> <li>- Nombre d'orientations effectives vers un professionnel de santé ou une structure de soin.</li> <li>- Nombre de personnes ayant bénéficié d'ouverture de droits de santé.</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> Nouvelle action</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Source :</b> Bilan annuel CLS</p>

<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Responsable du suivi :</b> Direction CPTS CaPaciTÉS Besançon et Métropole</p> <p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> PRAPS 2023-2028 : Axe 2 : Adaptation et personnalisation des réponses d'accès à l'offre de prévention et d'accompagnement vers la santé</p> <p><b>Lien parcours :</b> Parcours précarité</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Contrat de Ville</li><li>▪ Force d'Action républicaine</li><li>▪ Projet de santé de la CPTS</li></ul>
---	--

## AXE 3 : ACCÈS À LA SANTÉ ET AUX DROITS POUR TOUS

### Addiction

#### Fiche action n° 13

**Proposer un dispositif complémentaire de prise en charge et de réduction des risques et des dommages pour les usagers de produits licites ou illicites**

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Dans le cadre de son plan Addictions, et en partenariat avec l'ARS, et les structures d'addictologie du territoire, la Ville de Besançon souhaite renforcer l'offre existante sur son territoire. A ce titre, deux études complémentaires au diagnostic réalisé par l'IGAS dans le cadre de la Force d'Action Républicaine (FAR) permettront d'avoir les éléments nécessaires à l'élaboration et l'évaluation d'hypothèses de décisions pour identifier collectivement le ou les dispositifs complémentaires les plus adaptés aux usagers de produits licites et illicites du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ainsi la Ville de Besançon propose de réaliser un diagnostic prenant en compte des facteurs tels que la taille de la ville, son implantation géographique, la file active des consommateurs, leur profil et les structures et dispositifs existants</li> <li>- Le CSAPA SOLEA propose de mener une étude de besoins auprès et avec les usagers de l'Equipe Mobile d'Addictologie (EMA).</li> </ul>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p><u>Objectif général</u> : Réduire les risques liés à la consommation de substances licites et illicites et ramener vers le soin les usagers de ces substances.</p> <p>➤ <u>Objectif spécifique</u> : Identifier le ou les dispositifs complémentaires répondant aux besoins du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 1 : Réaliser un diagnostic des offres et faiblesses de l'offre existante avec des hypothèses de décision qui seront confrontées aux besoins travaillés avec les usagers de l'Equipe Mobile d'Addictologie.</li> <li>○ Objectif opérationnel 2 : Effectuer un travail de rue, repérages des lieux de passage des usagers.</li> <li>○ Objectif opérationnel 3 : Animer un groupe de travail à l'échelle du territoire pour déployer de manière consensuelle le dispositif complémentaire le plus pertinent.</li> <li>○ Objectif opérationnel 4 : Identifier les moyens humains, matériels et financiers à mobiliser pour mettre en œuvre le ou les dispositifs d'accompagnement, de répit, et de prise en charge adapté(s).</li> <li>○ Objectif opérationnel 5 : Etablir un parcours d'accompagnement avec les partenaires dans le cadre d'orientation des usagers sur les dispositifs de droit commun, du social, du médico-social et du sanitaire. Soutenir ces orientations par des accompagnements physiques des usagers.</li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p><b>A – ANALYSE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyse de la population de Besançon et plus spécifiquement des consommateurs de substances psychoactives</li> <li>- étude de la prévalence en matière d'addictions avec produits y compris l'alcool</li> </ul> <p>→ déterminer le territoire incluant les personnes venant se fournir en produits illicites</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyse du fonctionnement des structures et dispositifs disponibles pour les personnes souffrant d'addictions à Besançon et sa région</li> <li>- identification des modèles efficaces dans d'autres villes de tailles comparables (en France ou à l'étranger)</li> </ul> <p><b>B-EVALUATION DES BESOINS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation d'enquêtes auprès des professionnels de la santé, du social, des organisations (ARS, Police, Justice, Ville...) et des représentants des habitants</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- entretiens avec un panel de personnes concernées par ce type d'addictions et leur famille pour comprendre les besoins spécifiques</li> <li>- travail de rue dans le cadre de l'EMA réalisé par le CSAPA SOLEA</li> <li>- analyse des données pour déterminer les manques dans les structures et dispositifs existants</li> </ul> <p><b>C-ETUDE ET PROPOSITIONS DE STRUCTURES OU DISPOSITIFS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyse des avantages et des inconvénients de chaque type de structure ou dispositif en fonction des besoins identifiés et des ressources disponibles et en y intégrant les recommandations de la Haute Autorité de Santé</li> <li>- étude de la faisabilité logistique, financière et opérationnelle de chaque option</li> <li>- consultation des experts et des parties prenantes pour obtenir des recommandations sur le meilleur choix pour Besançon</li> </ul> <p><b>Porteur de l'action :</b> Ville de Besançon (Direction Santé Publique) et CSAPA SOLEA</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> ARS, Préfecture, Procureur, Police Nationale, CCAS, Ville de Besançon (Direction Sécurité et Tranquillité Publique) ; CHU ; CH Novillars ; CPTS CaPaciTÉS Besançon et Métropole ; CPAM ; CSAPA SOLEA et Association Addictions France, CAARUD AIDES, GAFC-FC, Conseil Local d'Appui en Santé Publique, autres acteurs de proximité dont tissu associatif, et représentants d'habitants</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Usagers de substances licites et illicites</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Grand Besançon</p>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rapport d'analyse des besoins en matière de structure/dispositif de soutien aux personnes présentant des addictions aux produits psychoactifs (en lien avec l'étude de l'IGAS en cours dans le cadre de Force d'Action Républicaine)</li> <li>- appui de patients-experts</li> <li>- recommandations concernant le type de structure/ Dispositif le plus adapté à la ville accompagnée d'une justification détaillée. Définir les avantages et inconvénients et les conditions de réussite.</li> <li>- plan d'action pour la mise en œuvre de la structure en y intégrant les étapes clés, les ressources nécessaires et les partenariats potentiels</li> <li>- création d'un poste supplémentaire (0,8 ETP) pour renforcer l'EMA</li> </ul>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>2025</p>
<p><b>Financement</b></p>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> 92 573 euros</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> 0 en 2025 2026-2029 : à définir</p> <p>Sous réserve d'obtention de crédits ARS autre pour la création d'un poste supplémentaire (0,8 ETP) pour renforcer l'EMA</p> <p><b>Cofinancements :</b> Ville de Besançon</p>
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de diagnostic avec évaluation des repérages et besoins des consommateurs de produits licites et illicites</li> </ul>

	<p>- Nombre de réunions organisées avec les partenaires du territoire pour identifier le dispositif complémentaire le plus pertinent</p> <p><b>Valeur initiale :</b> Nouvelle action</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> 2025</p> <p><b>Source :</b> Diagnostic et compte-rendus de réunions</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Direction Santé Publique de la Ville de Besançon en lien avec la coordination CLS-ARS</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> PRS 2018-2028</p> <p><b>Lien parcours :</b> Addictions, Précarité</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Force d'Action républicaine</li> <li>▪ Stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de la radicalisation 2022-2026</li> <li>▪ Contrat de Ville</li> <li>▪ <i>En lien avec les fiches actions 20.6 du CLS 2025-2029</i></li> </ul>

**AXE 3 : ACCÈS À LA SANTÉ ET AUX DROITS POUR TOUS**  
Hygiène bucco-dentaire, précarité

**Fiche action n°14**  
Favoriser l'accès aux soins dentaires des publics en situation de précarité

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	Plusieurs acteurs locaux accueillant et/ou accompagnant des publics précaires (sans domicile fixe, migrants, personnes en rupture sociale) ont fait remonter une problématique autour des soins bucco-dentaires (parfois urgents) de ce public. Les solutions de prise en charge de ce public étant peu nombreuses, voire inexistantes pour accompagner les personnes en attente de droits vers des soins dentaires urgents, il semble pertinent de pouvoir réfléchir à l'amélioration du parcours soins dentaires du public précaire sur notre territoire. Cette action sera réalisée en partenariat avec la CPTS CaPaciTÉS Besançon et Métropole.
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Objectif général : Favoriser le recours aux soins et au suivi bucco-dentaire des personnes en situation de précarité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Objectif spécifique : Proposer une consultation/permanence de soins dentaires aux publics précaires. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 1 : Créer un groupe de travail réunissant les acteurs des champs médico-sociaux et bucco-dentaire du territoire accompagnant ce public.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b> L'accès à l'hygiène et à la santé sont souvent difficiles pour les personnes en situation de grande précarité. La santé bucco-dentaire en fait partie. A ce jour, plusieurs structures du territoire nous ont fait remonter les problématiques de prise en charge urgente des publics en grande précarité.</p> <p><b>Porteur de l'action :</b> ARS – coordination CLS</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> Ordre des chirurgiens-dentistes, PASS CHU, CPAM, CPTS CaPaciTÉS Besançon et Métropole, Boutique Jeanne Antide, Accueil Santé Sociale de la Croix-Rouge, CCAS, centres de santé dentaires, UFR d'odontologie, etc.</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Publics en situation de précarité.</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Territoire Grand Besançon</p>
<b>Résultats attendus</b>	Prise en charge des soins dentaires du public en situation de précarité.
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2025 : mise en place du groupe de travail.
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> A définir avec le groupe de travail</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> Coût de permanences/vacations de chirurgiens-dentistes à définir une fois le projet mis en place. Budget à définir à l'issue des échanges des groupes de travail.</p> <p><b>Cofinancements :</b> A définir</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b> Animation et compte-rendu des groupes de travail</p> <p><b>Valeur initiale :</b> Nouvelle fiche action.</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Source :</b> Bilan annuel CLS</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Coordination CLS-ARS</p>

**Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires**

**Priorités stratégiques PRS :** PRS 2018-2028 parcours précarité

**Lien parcours :** Précarité

**Autre plan/programme/politique :** Rapport de situation de l'OMS sur la santé bucco-dentaire dans le monde (2022)

## AXE 3 : ACCÈS À LA SANTÉ ET AUX DROITS POUR TOUS

### Précarité

#### Fiche action n° 15

**Promouvoir l'accès aux soins et aux droits de santé des personnes accueillies et accompagnées par la BJA**

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>La Boutique Jeanne-Antide (BJA) accueille et accompagne chaque jour des personnes en grande précarité, majoritairement des personnes sans domicile fixe mais également en risque d'exclusion (migrants, mineurs, en famille ou isolés, femmes en situation de vulnérabilité). Cette association gère trois lieux sur la Ville de Besançon : la restauration et l'accueil social rue Champrond ; le CAMNA (Centre d'Accueil pour Mineurs non Accompagnés) et l'accueil de jour pour public vulnérable situé Grande Rue. En 2023 entre 600 et 700 personnes ont été accueillies pour 29 000 repas sur l'accueil de jour de la rue Champrond. Sur le site de la rue Champrond, des permanences médicales sont proposées en lien avec de nombreux acteurs du territoire, ainsi que l'accès à des services d'hygiène et à un accompagnement individualisé. Chaque jour, la BJA propose de petits déjeuners et des repas le midi, près de 100 repas sont servis chaque jour, 365 jours par an. Des repas sont aussi servis le soir durant la période hivernale (de novembre à mars inclus).</p> <p>Le public accompagné par la BJA présente un risque accru de problématiques de santé inhérentes à la précarité, l'errance et au non-recours aux droits et aux soins : troubles psychiques, addictions, maltraitance ; problèmes bucco-dentaires, risques podologiques, isolement etc.</p> <p>Plusieurs enjeux nouveaux ou accrus caractérisent le public accompagné par la BJA ces dernières années : public de plus en plus jeune ; de plus en plus de femmes ; plus de migrants sans droits et de migrants se déclarant mineurs mais reconnus comme majeurs ; des problématiques en santé mentale en évolution ; certains publics avec des consommations à risque avec effets immédiats ; comportements abandonniques... Un accompagnement individualisé et physique (accompagnement aux rendez-vous) est nécessaire pour ne pas perdre ces personnes.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p><b>Objectif général :</b> Promouvoir l'accès aux soins et aux droits de santé des personnes accueillies et accompagnées par la BJA.</p> <p>➤ <b>Objectif spécifique :</b> Proposer des permanences médicales répondant à l'accroissement et à la complexité du public accueilli par la BJA.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 1 : Doubler le temps de permanence d'un médecin généraliste.</li> <li>○ Objectif opérationnel 2 : Poursuivre le travail engagé avec le réseau d'acteurs du territoire pour proposer un accompagnement médical adapté : permanence de vétérinaires ; soins en podologie ; soins bucco-dentaires ; vaccination etc.</li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b> L'accueil de jour de la rue Champrond est un lieu qui, par une approche globale, favorise la réinscription de ses usagers dans un parcours d'insertion sociale et l'accès aux soins est indispensable au sein de cette prise en charge. On remarque aujourd'hui un accroissement et une complexification des problématiques rencontrées par le public de la BJA</p> <p><b>Porteur de l'action :</b> Association La Boutique de Jeanne Antide</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> Conseil département 25 ; PASS CHRU ; Accueil Santé Social de La Croix Rouge ; Equipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) ; CCAS de la Ville de Besançon ; Structures d'addictologie (CSAPA AAF, SOLEA, AIDES CAARUD) ; Centre de Lutte antituberculeux (CLAT) ; centre de vaccination, CPTS CaPaciTÉS Besançon et Métropole, etc.</p>

	<p><b>Population bénéficiaire :</b> Usagers de la Boutique Jeanne Antide</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Grand Besançon Métropole</p>
<b>Résultats attendus</b>	Permettre au public en grande précarité d'accéder à des soins médicaux courants et/ou spécifiques, de s'inscrire dans un parcours de santé, de favoriser leur retour à l'inclusion (par exemple en aidant à la prise de conscience en matière d'hygiène corporelle, à une réappropriation de l'image de soi...).
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS 2025-2029
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b></p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> 30 000 euros par an sur 5 ans</p> <p><b>Cofinancements :</b> BJA Ville de Besançon</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de consultations médicales délivrées,</li> <li>- Nombre d'usagers accompagnés</li> <li>- Nombre d'interventions des structures de prise en charge (CSAPA, CLAT etc.)</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> Continuité de la fiche action du CLS 2020-2024</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Source :</b> Rapport activité Boutique Jeanne Antide</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Direction Boutique Jeanne Antide en lien avec la coordination CLS-ARS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Précarité</p> <p><b>Lien parcours :</b> Précarité</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Projet social du CCAS de la Ville de Besançon</p>

**AXE 3 : ACCÈS À LA SANTÉ ET AUX DROITS POUR TOUS**  
Santé des femmes

Fiche action n° 16

**Limiter le renoncement aux soins des femmes et les conséquences de ce renoncement**  
*Création d'une Maison des femmes : un lieu d'accueil unique*

**Motivation de l'action, contexte**

Le projet de Maison des femmes, à l'initiative du CIDFF 25 et de Solidarité Femmes Besançon vise la création d'un espace unique dans le Doubs proposant une prise en charge transversale et pluridisciplinaire et offrant un réseau de compétences aux femmes, à leurs enfants, aux minorités de genre quelles que soient leurs difficultés, dans un seul lieu.

Ce lieu sera également dédié au développement d'un écosystème favorisant les synergies et le développement de projets impactants pour le droit des femmes et la promotion de l'égalité.

Ce modèle se traduira dans les faits par différentes fonctions de la maison des femmes complémentaires des fonctions des associations fondatrices et autres membres qui rejoindront le projet (Mouvement du Nid, CICS, FETE ...) :

- Un accueil mutualisé
- **Permanences de partenaires de santé**
- Permanences de partenaires sociaux
- Permanences de partenaires du droit
- Permanences de partenaires économiques
- Un centre de ressources / espace numérique (travail conjoint mené avec le futur centre de ressources régional pour l'égalité entre les femmes et les hommes)
- **Prévention / sensibilisation**
- Animation

Dans son rapport de 2020, la Haute Autorité de Santé a travaillé sur l'analyse prospective de notre système de santé à travers deux facteurs : le sexe et le genre dont la prise en compte **améliorerait la santé** de tous et **réduirait certaines inégalités**. Aussi l'HAS relève les spécificités du parcours de vie des femmes dont l'impact sur leur santé n'est pas négligeable et qui peuvent être confirmés par les dernières statistiques du Ministère chargé de l'égalité entre les Femmes et les Hommes, de la diversité et de l'égalité des chances (2024) qui reprend des données socio-économiques à fort impact sur la santé :

- 4,9 millions de femmes vivent sous le seuil de pauvreté (4,3 millions d'hommes en 2019)
- La France compte 2 millions de familles monoparentales, parmi lesquelles 1,6 million ont à leur tête une femme (82%)
- Le taux d'activité des femmes est de 71% (contre 77% chez les hommes)
- 1 femme salariée sur 4 est à temps partiel
- ...

Aussi, le cumul des freins : genre, stéréotype de genre, précarité, difficile conciliation vie professionnelle/ vie privée... mais également relation soignant.e/ soigné.e peuvent conduire à des situations de renoncement.

En santé publique, l'impact du genre sur les questions de santé est documenté et part du constat suivant : les individus ne sont pas confrontés aux mêmes problématiques en fonction de leur sexe. En effet, cela peut être illustré notamment par un renoncement au soin nettement supérieur chez les femmes qui représentent 64% des personnes qui repoussent et/ou renoncent à un suivi médical. Cette statistique augmente nettement dans les QPV et en zone rurale avec 1 femme sur quatre qui déclare avoir renoncé.

<b>Objectifs de l'action</b>	<p><b>Objectif général :</b> Limiter le renoncement aux soins des femmes et les conséquences de ce renoncement au soin.</p> <p>➤ <b>Objectif spécifique 1 :</b> Lutter contre les inégalités sociales et de genre dans l'accès à la santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 1.1 : Réintégrer les femmes en situation de renoncement aux soins dans un parcours de soin coordonné.</li> <li>○ Objectif opérationnel 1.2 : Mettre en place des permanences médicales au sein de la Maison des femmes.</li> </ul> <p>➤ <b>Objectif spécifique 2 :</b> Sensibiliser et informer sur les différents dépistages de cancers féminins et maladies cardiovasculaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 2.1 : Organiser des séances de sensibilisation, d'information, orientation à destination des femmes sur les questions des dépistages.</li> <li>○ Objectif opérationnel 2.2 : Développer des formations à destination des personnes-relais (acteurs du territoire, professionnels de santé, associations) capables d'informer, de sensibiliser et inciter autour d'elles des femmes à recourir aux dépistages organisés.</li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b> L'action de la Maison des femmes pour l'égalité sur la santé devra favoriser une meilleure coordination des professionnels afin de favoriser une meilleure lisibilité, identification de l'offre et orientation des femmes dans leur parcours de soin. Il est également question de favoriser l'accès aux informations concernant la prévention et le dépistage.</p> <p><b>Porteur de l'action :</b> La Maison Des Femmes (MDF)</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> ARS ; Ville de Besançon ; CPAM ; CHU ; CICS ; CeGIDD ; Centre de santé sexuelle ; CPTS Capacité Besançon et Métropole ; Maison de Santé Pluriprofessionnelles ; Centres médico-sociaux ; Ordre des médecins ; Ordre des sages-femmes ; Autres professionnels de santé ; Autres associations</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Les femmes (dont celles en situation de renoncement de soin et celles victimes de violences)</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Grand Besançon</p>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de la Maison des Femmes pour l'Egalité</li> <li>- Mise en place de permanences médicales pour les femmes en situation de renoncement aux soins avec orientation vers les professionnels compétents</li> <li>- Réalisation de séances d'information et de sensibilisation à destination des femmes sur les différents dépistages de cancer et maladies cardiovasculaires</li> <li>- Information, sensibilisation et orientation des femmes sur les différents dépistages</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p><b>2025</b> Programmation des actions dans le cadre de l'ouverture programmée de la MDF</p> <p><b>2026 -2029</b> Coordination des acteurs impliqués Mise en place d'actions régulières et notamment dans le cadre des journées thématiques identifiées par exemple : 28 mai journée internationale de la santé des femmes, octobre rose ...</p>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> NA</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> 2000 euros / an pour des actions de coordination et</p>

	<p>de « ramener vers » le soin (FIT)</p> <p><b>Cofinancements :</b> CPAM et autres appels à projets concernant la santé des femmes</p>
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Description :</b></p> <p><b>Indicateurs de processus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitution d'un COPIL et COTECH « santé des femmes » au sein de la maison des femmes</li> <li>- Nombre de groupes de travail</li> <li>- Nombre de partenaires mobilisés</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de partenaires mobilisés</li> <li>- Nombre d'acteurs sensibilisés</li> <li>- Nombre de personnes-relais permettant la sensibilisation</li> <li>- Nombre de femmes reçues en consultation</li> <li>- Nombre de femmes orientées par des personnes-relais reçues en permanence</li> <li>- Nombre de sensibilisations au dépistage réalisées</li> <li>- Nombre de dépistages réalisés</li> </ul> <p><b>Indicateurs d'impact :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes accédant à l'information / sensibilisation sur le dépistage</li> <li>- L'acceptation d'un suivi médical par les femmes en renoncement de soin</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> Nouvelle action</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Source :</b> Bilan CLS</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Coordination de la Maison des femmes en lien avec la coordination CLS-ARS</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Livret prévention et promotion de la santé et notamment santé sexuelle</p> <p><b>Lien parcours :</b> NA</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <p><i>En lien avec les fiches actions coordination des cancers et santé sexuelle.</i></p>

## AXE 3 : ACCÈS À LA SANTÉ ET AUX DROITS POUR TOUS Personnes âgées

### Fiche action n° 17

#### Communiquer et renforcer la visibilité autour de l'offre à destination du public senior

#### Motivation de l'action, contexte

En 2020, les habitants de la CU du Grand Besançon sont plutôt jeunes. La part des personnes âgées de 15 à 29 ans (23,3 %) est supérieure à celle du département (18,4 %), de la région (16,1 %) et de la France métropolitaine (17,5 %). En 2020, l'indice de vieillissement pour la CU du Grand Besançon Métropole est de 76,9 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Cet indice est inférieur à celui du département (79,6), de la région (102,4) et de la France (84,3). Néanmoins, l'accroissement des jeunes retraités (55-79 ans) est en cours, et de façon importante jusqu'en 2025-2030. Cette génération va entrer dans les grands âges à l'approche de 2030. Les effectifs d'octogénaires s'accroîtront fortement sur les décennies 2020 et 2030. A partir de 2025, les effectifs des personnes du 4ème âge (80 ans et plus) augmenteront fortement et ce jusqu'en 2050. En 2040, les personnes de 90 ans et plus devraient être trois fois plus nombreuses qu'en 2018. L'adaptation au vieillissement de la société est un enjeu transversal des politiques publiques.

Le CCAS de Besançon est engagé pour la prévention et l'accompagnement de la perte d'autonomie depuis de nombreuses années. Il porte plusieurs services de soutien aux personnes en perte d'autonomie : portage de repas à domicile, service d'aide et accompagnement à domicile, soins infirmiers à domicile, 4 résidences autonomie, une mission intergénération et une Maison des Seniors qui assure les missions d'un CLIC de niveau 3 sur le territoire du Grand Besançon. La ville de Besançon est par ailleurs labellisée Ville amie des aînés.

Cette fiche action s'inscrit dans le groupe de travail « Personnes âgées » du CLS. Plusieurs enjeux sont ressortis notamment :

- isolement et repli à domicile
- repérage des fragilités des personnes âgées à domicile le plus en amont possible pour prévenir les risques de perte d'autonomie : *Comment repérer les personnes vulnérables (isolées / invisibles) et vers qui ou vers quelle ressource commune les faire remonter ? Comment repérer les ruptures de parcours de soins ?*
- partenariats pour repérer les fragilités (cf SDIS, ambulanciers)
- information auprès du grand public
- information des professionnels de terrain
- interconnaissance des structures / dispositifs
- portail « commun » et décloisonnement de l'information
- manque de lisibilité de l'offre et de son accès

Le constat d'un besoin de renforcer l'information générale auprès de la population quant au vieillissement est l'objet de cette fiche action.

#### Objectifs de l'action

**Objectif général** : Améliorer le niveau de connaissance générale de la population sur le vieillissement, les interlocuteurs-ressources et les aides mobilisables, afin de permettre une meilleure anticipation du vieillissement et une meilleure qualité de la réponse apportée à ces personnes et à leurs aidants.

- **Objectif spécifique 1** : Centraliser et diffuser l'information sur le parcours de vie des personnes âgées auprès du grand public.
  - Objectif opérationnel 1.1 : Recenser les ressources existantes (en termes de vie culturelle, sportive, loisir mais également offre de soins et prévention).
  - Objectif opérationnel 1.2 : Créer un référentiel / outil de diffusion de ces ressources et le déployer dans des événements grand public.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 1.3 : Mettre en place une stratégie de communication grand public pour faire connaître ces ressources.</li> <li>➤ <b>Objectif spécifique 2</b> : Sensibiliser de manière large sur le vieillissement les différents publics pouvant être en contact avec les personnes âgées. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 2.1 : Proposer des temps de sensibilisation aux agents d'accueil des structures publiques, aux acteurs de proximité et du tissu associatif.</li> <li>○ Objectif opérationnel 2.2 : Affiner les compétences des agents intervenant lors du dispositif canicule sur les ressources existantes du territoire afin de mieux orienter les personnes âgées qui en auraient besoin.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Description du projet</b></p>	<p><b>Résumé :</b>  Cette action permettra le renforcement de la communication publique autour du vieillissement, une meilleure lisibilité des lieux physiques d'information, des acteurs ressources, et des aides mobilisables.</p> <p><b>Porteur de l'action :</b>  CCAS de la Ville de Besançon (Direction Autonomie, Maison des Seniors) en lien avec la direction autonomie du CD25 et les partenaires ci-dessous.</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b>  Département CD25 ; CARSAT ; AGIRRC-ARCCO ; CHU ; CPTS CaPaCitéS Besançon et Métropole ; Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) Franche-Comté ; ELIAD ; Mutualité Française BFC ; Institut de prévention des vulnérabilités liées à la santé ; Pôle de gérontologie et d'innovation Bourgogne-Franche-Comté (PGI) ; CPTS CaPaciTÉS Besançon et Métropole ; UDCCAS ; acteurs de proximité etc.</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout public</li> <li>- Personnes + 60 ans</li> </ul> <p><b>Territoire concerné :</b> Grand Besançon</p>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<p>Cette fiche action permettra le renforcement de la communication publique autour du vieillissement, une meilleure lisibilité des lieux physiques d'information, des acteurs ressources, et des aides mobilisables.</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>2025-2029</p>
<p><b>Financement</b></p>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 50 400€</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémunération des personnels : 27 400€</li> <li>- Développement d'outils : 15 000€</li> <li>- Organisation/participation à des événements d'information : 8 000€</li> </ul> <p><b>Taux d'intervention ARS : 46%</b>  2025 : 15 000 euros pour développement d'outils</p> <p>2026-2029 : 2000 euros par an sur 4 ans pour favoriser l'organisation d'évènements d'information et sensibilisation du grand public</p> <p><b>Cofinancements :</b>  CCAS  CD25  Conférence des financeurs</p>
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes mobilisées grâce aux sensibilisations</li> <li>- Nombre de nouveaux inscrits sur la liste canicule</li> <li>- Nombre de nouvelles personnes fréquentant les clubs seniors et</li> </ul>

	<p>les structures d'animations collectives</p> <p><b>Valeur initiale :</b> Nouvelle action</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Source :</b> Bilan CLS</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Responsable Maison des Seniors en lien avec la coordination CLS-ARS</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> PRS 2018-2028</p> <p><b>Lien parcours :</b></p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plan National d'action de prévention de la perte d'autonomie</li> <li>▪ Projet social CCAS</li> <li>▪ Projet de santé CPTS</li> <li>▪ <i>En lien avec la fiche action 20.5 du CLS 2025-2029</i></li> </ul>

### AXE 3 : ACCÈS À LA SANTÉ ET AUX DROITS POUR TOUS Vaccination, précarité

#### Fiche action à programmer en 2026

Favoriser la promotion de la vaccination et faciliter l'accès à la vaccination des publics précaires : étudiants étrangers

<p><b>Motivation de l'action, contexte</b></p>	<p>Un enjeu réel existe en termes de vaccination du public jeune sur le territoire bisontin. Effectivement, en 2021, les 15-29 ans représentent 28.8% de la population bisontine, 36% d'entre eux vivaient sous le seuil de pauvreté à 60% du niveau de vie médian et 27% n'avaient pas de médecin généraliste déclaré. A ce jour, le partenariat liant le centre de vaccination municipal au Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion à la Santé requiert une optimisation quant à l'accompagnement des étudiants étrangers. En effet, seuls 16.6% d'entre eux ont bénéficié en 2022 d'une mise à jour vaccinale dans nos locaux après leur orientation. Ce constat justifie de la menée d'un projet de vaccinations délocalisées en faveur des 300 étudiants étrangers de l'Université de Franche-Comté (site Besançon) par notre centre, en lien avec la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé. Pour autant, la non détention de droits à la santé de ces étudiants sur le premier trimestre de leur arrivée en France implique une non possibilité de remboursement intégrale des vaccins réalisés, dans le cadre de notre conventionnement avec la CPAM du Doubs.</p> <p>Majoritairement les étudiants concernés sont de sexe masculin, originaires du continent africain et d'un âge moyen porté à 23 ans.</p> <p>Cette file active, dans les premiers mois de leur arrivée sur notre territoire, n'est pas affiliée à la sécurité sociale, occasionnant de ce fait un non-remboursement total du coût des vaccins administrés, hors de notre conventionnement avec la CPAM.</p> <p>Le centre de vaccination de la Ville de Besançon travaillera avec les autres partenaires du territoire réalisant des actions d'allers vers et notamment la CPTS qui mène des actions de vaccination auprès des publics des épiceries sociales et de l'association Gadjé.</p>
<p><b>Objectifs de l'action</b></p>	<p><u>Objectif général</u> : Garantir une meilleure protection vaccinale des étudiants étrangers et prévenir l'apparition des pathologies liées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Objectif spécifique 1</u> : Sensibiliser et responsabiliser les étudiants à la vaccination.             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 1.1 : Informer les étudiants du calendrier vaccinal en cours et des ressources existantes sur le territoire pour se faire vacciner.</li> </ul> </li> <li>➤ <u>Objectif spécifique 2</u> : Améliorer la couverture vaccinale des étudiants.             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 2.1 : Organiser des sessions d'aller-vers hors les murs du centre de vaccination pour vacciner les étudiants.</li> <li>○ Objectif opérationnel 2.2 : Développer des campagnes spécifiques en cas d'urgence épidémique.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Description du projet</b></p>	<p><b>Résumé :</b> Déploiement d'action de vaccination aller-vers dans les locaux de</p>

	<p>Santé universitaire doublé de mise à disposition de vaccins par la direction santé publique de la ville afin de permettre la vaccination in situ des étudiants étrangers. Ces schémas de rattrapage nécessitent l'usage de 4 catégories différentes de vaccins.</p> <p><b>Porteur de l'action :</b> Ville de Besançon (direction santé publique, service de Vaccination)</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> Université de Franche-Comté, Service Social des Etudiants, CPAM, CPTS CaPaciTÉS Besançon et Métropole</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Publics précaires dont étudiants étrangers</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Ville de Besançon</p>
<b>Résultats attendus</b>	Amélioration du taux de couverture vaccinale chez les étudiants étrangers à Besançon
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2025-2029
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> Le coût total de l'achat des vaccins dédiés à ces actions et du matériel médical associé aux séances (cotons, désinfectants, pansements, médicaments de 1<sup>ère</sup> urgence, coût des collectes des déchets infectieux), s'élève à 23 615 € pour 300 protocoles de rattrapages de vaccinations par an hors coût RH.</p> <p><b>Taux d'intervention ARS : 50%</b> 11 807 euros par an de 2026 à 2029 soit un coût total de 47 230 euros (sous réserve d'intégration au CPOM) (Coût RH porté par la ville)</p> <p><b>Cofinancements :</b> Ville de Besançon (RH)</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de protocoles de rattrapage vacciné</li> <li>- progression du nombre d'étudiant vaccinés grâce à l'aller-vers</li> <li>- nombre de vaccins administrés</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> Nouvelle action</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Source :</b> Rapport d'activité Direction santé publique</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Chef de service Vaccination (Ville de Besançon) en lien avec la coordination CLS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> PRS 2018-2028</p> <p><b>Lien parcours :</b> Parcours vaccination</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Projet de santé CPTS</p>

## AXE 4 : SANTÉ MENTALE

### Fiche action n° 18 Favoriser la promotion et la déstigmatisation de la santé mentale

#### Motivation de l'action, contexte

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé mentale « correspond à un état de bien-être mental qui nous permet d'affronter les sources de stress de la vie, de réaliser notre potentiel, de bien apprendre et de bien travailler, et de contribuer à la vie de la communauté. Elle fait partie intégrante de la santé et du bien-être, sur lesquels reposent nos capacités individuelles et collectives à prendre des décisions, à nouer des relations et à bâtir le monde dans lequel nous vivons. [...] »

En France, la situation des personnes vivant avec des troubles psychiques est préoccupante. Les besoins de santé sont en augmentation constante, notamment pour les troubles anxiodépressifs, les psycho-traumatismes, les troubles du comportement, les addictions. Ces troubles font partie des principales causes de morbidité et de mortalité.

Le constat est que la prévention et les interventions précoces restent à développer et que les diagnostics sont souvent trop tardifs.

Les deux années de la pandémie SARS-CoV2, par ses multiples effets systémiques, ont vu se détériorer les indicateurs de santé mentale de la population générale, s'exacerber les difficultés d'accès aux soins, en particulier en pédopsychiatrie.

Le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) du Grand Besançon est le volet santé mentale du Contrat Local de Santé. Le CLSM constitue un espace de concertation et de co-décision local associant les élus locaux, la psychiatrie, les représentants d'usagers et les aidants, acteurs médico-sociaux et sociaux pour co-construire des réponses aux besoins locaux en santé mentale.

#### Objectifs de l'action

Objectif général : Améliorer la prévention et le parcours de soin et de vie en santé mentale des Grand(s) Bisontin(s).

➤ Objectif spécifique 1 : Favoriser et mieux coordonner la prise en charge du parcours de prévention et soin en santé mentale des habitants y compris la prise en charge de situations complexes.

- Objectif opérationnel 1.1 : Favoriser l'interconnaissance et la coordination des acteurs et dispositifs en pilotant les Rencontres Réseau Actif. Des rencontres spécifiques répondant aux besoins du territoire pourront être organisées tout au long de la durée du contrat 2025-2029.
- Objectif opérationnel 1.2 : Animer les groupes de travail en démocratie participative en santé mentale en partenariat avec les Groupes d'Entraide Mutuelle du territoire.
- Objectif opérationnel 1.3 : Piloter et faire connaître la cellule de situations complexe - réseau d'acteurs locaux afin de soutenir et d'améliorer les accompagnements, en tenant compte de toutes les dimensions des situations individuelles des personnes en souffrance psychique.

➤ Objectif spécifique 2 : Contribuer à la déstigmatisation de la santé mentale et des personnes concernées par les troubles psychiques

- Objectif opérationnel 2.1 : Déployer les outils de déstigmatisation du CLSM (débat mouvant, escape Game, salut comment vas-tu) auprès du grand public, et de publics cibles professionnels.
- Objectif opérationnel 2.2 : Adapter l'outil Salut comment vas-tu ? pour le public des personnes âgées.
- Objectif opérationnel 2.3 : Animer les commissions Thématiques avec les partenaires locaux: Commissions Communication, Vieillesse, Logement et Inclusion / Déstigmatisation dans

	<p>une démarche de participation citoyenne.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Objectif spécifique 3</b> : Informer les habitants sur les troubles psychiques et sur l'ensemble des ressources existantes sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 3.1 : Promouvoir les ressources existantes sur le territoire et l'onglet santé mentale créé par le CLSM en organisant des actions durant les Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM) sur le territoire du Grand Besançon.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Description du projet</b></p>	<p><b>Résumé :</b> Le CLSM du Grand Besançon est un réseau de concertation et de coordination entre acteurs locaux de la santé mentale. Le CLSM mène une réflexion et des actions concertées pour une meilleure prise en compte des personnes en souffrance psychique afin de favoriser leur inclusion dans la cité.</p> <p><b>Porteur de l'action :</b> Conseil Local en Santé Mentale Grand Besançon (pilote par le CCAS de la Ville de Besançon et le Centre Hospitalier Novillars)</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> ARS, CH Novillars, CHU Besançon, Conseil Départemental du Doubs, UNAFAM, SPIP, UDAF, Bailleurs sociaux, SIAO, GEM, Invités au festin, Association Régionale de psychiatrie citoyenne, Comité Départemental de Lutte contre l'Habitat Dégradé (CDLHD), CPTS CaPaciTÉS Besançon et Métropole....</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Grand public / Adolescents / Parents / Professionnels intervenant auprès de publics adolescents / Professionnels intervenant auprès des personnes en situation de handicap, vulnérabilité, précarité</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Grand Besançon</p>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure connaissance des enjeux de la santé mentale/ les points de vigilance qui doivent nous alerter et conduire à solliciter du soutien</li> <li>- Amélioration du recours aux ressources en santé mentale</li> <li>- Meilleure articulation des dispositifs existants</li> <li>- Meilleure prise en main et visibilité de l'annuaire en santé mentale du PTSM et onglet santé mentale du CLSM</li> </ul>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>Tout au long du CLS 2025-2029</p>
<p><b>Financement</b></p>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> 159 493 € prévisionnel 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dont coût dédié à la cellule de situations complexes 61 041 €)</li> <li>- dont ressources humaines du CLSM: 1,76 ETP, dont 0,96 ETP animateur dédié à la cellule situations complexes et 0.80 ETP au déploiement des outils de déstigmatisation</li> </ul> <p><b>Taux d'intervention ARS : 21%</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement : 21 000 euros par an sur 5 ans.</li> <li>- Prestation : 5 000 euros par an sur 5 ans pour l'animation des actions salut comment vas-tu par des prestataires extérieurs (sous réserve de l'obtention de l'AMI « Réduction des inégalités sociales de santé »).</li> <li>- Communication - création d'outils : 7 000 euros en 2025-2026 pour création de kits des outils CLSM et de vidéos de déstigmatisation (illustration débat ado et présentation des lieux de soins).</li> <li>- Communication – actions à organiser sur Grand Besançon pendant les semaines d'information en santé mentale : 2 000 euros par an sur 5 ans.</li> </ul>

	<p><b>Cofinancements (basées sur les attributions 2023) :</b>  DDETSPP : 60 000 €  Conseil Départemental : 22 002 €  CH Novillars : 10 000,00 € via des mises à disposition de professionnels  CCAS sur fonds propres : 41 915 €</p>
	<p><b>Indicateurs quantitatifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de partenaires participant aux groupes de travail</li> <li>- Nombre de rencontres organisées</li> <li>- Nombre d'institutions représentées</li> <li>- Nombre de sollicitations du dispositif cellules situations complexes</li> <li>- Nombre de situations complexes différentes traitées,</li> <li>- Aboutissement des travaux menés par chacune des 4 commissions</li> <li>- Nombre d'actions déployant les outils de déstigmatisation</li> <li>- Nombre d'actions annuelles dans les SISM et nombre de personnes touchées.</li> <li>- Nombre de consultations du site <a href="http://www.besancon.fr/sante-mentale">www.besancon.fr/sante-mentale</a></li> </ul> <p><b>Indicateurs qualitatifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Type de freins identifiés</li> <li>- Plus-values apportées</li> <li>- Type de pistes de travail préconisées pendant l'assemblée plénière</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> Dernier bilan CLSM</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuel</p> <p><b>Source :</b> Coordination du Conseil Local de Santé Mentale du Service santé sociale et handicap du CCAS en partenariat avec coordination CLS-ARS</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Coordinateur CLSM au travers du Comité de Pilotage du CLSM</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Schéma régional de santé (SRS) juillet 2018 – juin 2023 ; Objectif général n°3 - Se mobiliser fortement sur la santé mentale</p> <p><b>Lien parcours :</b> Parcours Santé mentale et psychiatrie</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plateforme Territoriale en Santé Mentale (PTSM)</li> <li>▪ Commission santé mentale du Conseil Territorial en Santé du Doubs</li> <li>▪ Projet social du CCAS de la Ville de Besançon</li> <li>▪ <i>En lien avec les fiches actions 19 et 20.3 du CLS 2025-2029</i></li> </ul>

**AXE 4 : SANTÉ MENTALE**  
**Santé mentale des enfants**

Fiche action n°19

Réaliser un diagnostic sur l'état de santé et le bien-être des jeunes enfants présentant des difficultés psychologiques, relationnelles, familiales ou scolaires

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé mentale « correspond à un état de bien-être mental qui nous permet d'affronter les sources de stress de la vie, de réaliser notre potentiel, de bien apprendre et de bien travailler, et de contribuer à la vie de la communauté. Elle fait partie intégrante de la santé et du bien-être, sur lesquels reposent nos capacités individuelles et collectives à prendre des décisions, à nouer des relations et à bâtir le monde dans lequel nous vivons. [...] »</p> <p>Les deux années de la pandémie SARS-CoV2, par ses multiples effets systémiques, ont vu se détériorer les indicateurs de santé mentale de la population générale, s'exacerber les difficultés d'accès aux soins, en particulier en pédopsychiatrie.</p> <p>Au niveau national, les premiers résultats de l'étude ENABEE<sup>6</sup> montrent que 13,0 % des enfants de 6-11 ans scolarisés du CP au CM2 présentent au moins un trouble probable de santé mentale.<sup>7</sup></p> <p>Au niveau du territoire du Grand Besançon, cette fiche action s'inscrit dans le cadre des problématiques et enjeux remontés par l'Education Nationale et La Protection Maternelle Infantile concernant l'orientation, les délais d'attente et la prise en charge des enfants (y compris jeunes enfants) présentant des troubles du comportement, troubles anxigènes, et risques de troubles du neuro-développement. A été constatée notamment une augmentation des troubles du comportement et des troubles émotionnels anxieux à un âge précoce nécessitant des aménagements du temps scolaire. Cela se caractérise par une augmentation des demandes de soins dans le cadre du Programme de réussite scolaire et de délais d'attente en augmentation.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p><u>Objectif général</u> : Améliorer la prise en charge en santé mentale des jeunes enfants en s'appuyant sur la production d'indicateurs locaux quantitatifs et qualitatifs afin de mieux définir les besoins des jeunes enfants et de leurs parents en termes de prévention, dépistage et prise en charge des troubles en santé mentale.</p> <p>➤ <u>Objectif spécifique</u> : Réaliser un diagnostic complémentaire pour mieux caractériser les troubles en santé mentale des jeunes enfants et leur évolution.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 1 : Renforcer le temps de soins dans le cadre du programme d'éducation prioritaire.</li> <li>○ Objectif opérationnel 2 : Définir une méthodologie de travail avec les partenaires du territoire accompagnant les jeunes enfants présentant des troubles en santé mentale.</li> <li>○ Objectif opérationnel 3 : Proposer un diagnostic partagé entre acteurs accompagnant les jeunes enfants présentant des troubles en santé mentale.</li> </ul>

<sup>6</sup> ENABEE : Etude nationale sur le bien-être des enfants.

<sup>7</sup> Santé Publique France. Santé mentale : premiers résultats de l'étude Enabee, chez les enfants de 6 à 11 ans scolarisés du CP au CM2. Publiée le 20 juin 2023.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 4 : Déployer des programmes de prévention précoce à destination des enfants et parents sur la thématique de la santé mentale.</li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b> Un diagnostic complémentaire semble nécessaire afin d'améliorer la santé mentale des jeunes enfants. Ce diagnostic permettra de mieux orienter les actions de prévention auprès des enfants et adultes référents.</p> <p><b>Porteur de l'action :</b> CLS, Promotion Santé BFC, le centre Hospitalier de Novillars, et la Plateforme Territoriale en Santé Mentale</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> Education Nationale, Conseil départemental (PMI), CHU Besançon, centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), centres de guidances infantiles, centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) Maison verte, Maison de l'Adolescent, association Coccinelle, Réseau de périnatalité, Ville de Besançon (Programme de Réussite Educative), associations de soutien scolaire, CPTS CaPaciTÉS Besançon et Métropole, association Gadje...</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Enfants de 3 à 11 ans et leurs parents</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Grand Besançon</p>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure connaissance des enjeux de la santé mentale chez les enfants de 3 à 11 ans</li> <li>- Meilleure prise en charge des enfants</li> <li>- Amélioration du recours aux ressources en santé mentale</li> <li>- Meilleure articulation des dispositifs existants</li> <li>- Meilleure prise en main et visibilité de l'annuaire en santé mentale du PTSM et onglet santé mentale du CLSM</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2025-2026
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b></p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> 0,5 ETP psychologue supplémentaire dédié à la file active enfant PRE soit 35 000 euros par an sur 5 ans</p> <p><b>Cofinancements :</b> A préciser</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Type de freins identifiés</li> <li>- Plus-values apportées</li> <li>- Type de pistes de travail préconisées dans le diagnostic</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> Nouvelle action</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Source :</b> Bilan annuel du CLS et PTSM <b>Responsable du suivi :</b> Coordination de la Plateforme Territoriale en Santé Mentale en partenariat avec coordination CLS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Schéma régional de santé (SRS) juillet 2018 – juin 2023 ; Objectif général n°3 - Se mobiliser fortement sur la santé mentale</p>

**Lien parcours :** Parcours Santé mentale et psychiatrie

**Autre plan/programme/politique :**

- Plan santé mentale Education Nationale
- Programme de Réussite Educative
- Contrat de Ville
- Plan santé mentale de l'Education Nationale
- *En lien avec les fiches actions 18, 20.1 et 20.3 du CLS 2025-2029*

**AXE 5 : CULTURE COMMUNE DES ACTEURS DE PROXIMITÉ**  
**Compétences psychosociales, Communication en santé, accès à l'information en santé**

**Fiche action n°20.1**

**Intégrer dans sa pratique professionnelle des actions de développement de compétences psychosociales de manière adaptée à son contexte**

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>L'organisation Mondiale de la Santé définit les Compétences Psychosociales (CPS) comme un groupe de compétences qui aident les personnes à prendre des décisions éclairées, à résoudre des problèmes, à penser de façon critique et créative, à communiquer de façon efficace, à construire des relations saines, à rentrer en empathie avec les autres, à faire face aux difficultés et à gérer leur vie de façon saine et constructive. Ces trente dernières années, plusieurs études ont montré que l'insuffisance du développement des compétences psychosociales est l'un des déterminants majeurs de comportements à risque tels que la prise de substances psychoactives, les comportements sexuels à risque et les comportements violents.</p> <p>Développer les CPS permet donc de prévenir efficacement des problèmes de santé mentale et de comportement à risque en développant des facteurs de protection.</p> <p>Afin que les pratiques de développement des CPS se propagent, il apparaît nécessaire de mettre en place des formations de façon pérenne à destination des professionnels de différents secteurs, afin de créer une dynamique et une culture commune. Formés et outillés, ces professionnels devront ensuite être en capacité de mettre en place des programmes de développement de CPS au sein de leur structure.</p> <p>Bien que cette notion de CPS soit de plus en plus abordée elle reste difficile à saisir ou à articuler avec les problématiques de terrain. Le CLS, par le biais des formations aux CPS vise à réunir les conditions nécessaires pour un environnement favorable au développement des CPS auprès des publics cibles.</p>
<b>Objectif de l'action</b>	<p><u>Objectif général</u> : Promouvoir le bien-être et la santé globale dans toutes ses dimensions par le développement des CPS de tous les enfants, adolescents, parents et professionnels.</p> <p>➤ <u>Objectif spécifique 1</u> : Déployer des formations sur les CPS sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon et former le plus grand nombre de professionnels sociaux, médico-sociaux, médicaux et associatifs au développement des CPS.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 1.1. : Sensibiliser les professionnels intervenant auprès des enfants et des jeunes aux CPS et à leurs bienfaits.</li> <li>○ Objectif opérationnel 1.2. : Faire connaître l'offre territoriale et communiquer sur les ressources.</li> <li>○ Objectif opérationnel 1.3. : Faciliter l'ancrage territorial et le déploiement des programmes probants.</li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prioriser les publics cible nécessitant un renforcement des compétences psychosociales</li> <li>- Recenser les acteurs sociaux, médico-sociaux et médicaux ciblés pour être formés aux CPS</li> <li>- Recenser leurs besoins en formation et adapter l'offre de formation proposée</li> <li>- Organiser avec le soutien de promotion santé un programme de</li> </ul>

	<p>formations sur Grand Besançon autour des compétences psychosociales sur un format adaptable à différents professionnels comme les professionnels sociaux, médico-sociaux, médicaux, éducatif...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer un calendrier de formations sur la durée du CLS: une ou plusieurs actions de formation à prévoir chaque année</li> <li>- Diffuser l'information via les réseaux structurés de professionnels, la newsletter, les réseaux sociaux, etc.</li> <li>- Favoriser des temps de formations inter-secteur en vue de renforcer les coopérations partenariales</li> <li>- Accompagner les acteurs à la mise en place d'actions auprès de leurs publics permettant la mobilisation des CPS</li> </ul> <p><b>Porteur de l'action :</b> Promotion Santé BFC en lien avec la coordination CLS-ARS</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> Promotion santé, Association Addictions France, SOLEA, Maison des adolescents et de leurs parents, Mutualité Française BFC, Établissements scolaires, Communes et CCAS, Cité éducative, CLSM, Maisons de quartiers, MJC et Centres sociaux...</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> les enfants, les jeunes et leur famille, les professionnels intervenant auprès de ce public.</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Grand Besançon</p>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<p>Mise en place de formation niveau 1 et 2 sur les CPS.</p> <p>Déploiement de programmes probants et d'actions intégrant les CPS dans les pratiques des acteurs de terrain.</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>Durée du CLS : 2025 – 2029</p>
<p><b>Financement</b></p>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> Moyens humains pour la mise en place et l'animation des formations Moyens logistiques notamment mise à disposition de salle</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> 100% à travers les différents CPOM et financements des partenaires</p> <p><b>Cofinancements :</b> Ville de Besançon avec temps de travail chargée de mission CLS + mise à disposition de locaux pour les formations</p>
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Suivi de l'activité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction du programme de formation</li> <li>- Mise en place effective d'un calendrier de formations</li> <li>- Nombre de session de formation au CPS / an</li> <li>- Nombre et type de bénéficiaires sur chaque session de formation</li> <li>- Nombre et type d'actions prévues (par les opérateurs de prévention et nouveaux bénéficiaires formés)</li> <li>- Type d'actions menées (par les opérateurs de prévention et nouveaux bénéficiaires formés)</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> Nouvelle action</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Source :</b> Bilan CLS</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Promotion santé BFC en lien avec la coordination CLS-ARS</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Schéma régional de prévention 2023-2028 –</p>

**autres démarches de  
partenaires**

Livret prévention et promotion de la santé avec l'objectif de poursuite du déploiement des actions visant les CPS.

**Lien parcours :** Transversal à plusieurs parcours (précarité, santé mentale, ...)

**Autre plan/programme/politique :**

- Compétences psychosociales Instruction interministérielle du 19 août 2022
- Contrat de Ville
- *En lien avec la fiche action 7 du CLS 2025-2029*

**AXE 5 : CULTURE COMMUNE DES ACTEURS DE PROXIMITÉ**  
**Communication en santé, accès à l'information en santé**

**Fiche action n° 20.2**

**S'approprier les bases de d'une communication efficiente pour accompagner au mieux les publics sur les enjeux de santé**

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>La littératie en santé est reconnue comme un élément déterminant de la santé publique. On entend par ce terme la motivation et les compétences des individus à accéder, comprendre, évaluer et utiliser l'information en vue de prendre des décisions concernant leur santé. Or s'informer pour agir en faveur de sa santé ou de celle de ses proches requiert la mobilisation de nombreuses capacités auxquelles se greffent des défis de taille, comme par exemple, la profusion des informations disponibles et leurs éventuelles contradictions, la complexité des systèmes sociaux et de santé. Quels sont les mécanismes qui permettent d'accéder à un niveau de littératie suffisant ? Comment créer les conditions pour assurer une meilleure communication possible sur la santé ? Le déploiement de cette formation permettra de monter en compétence les acteurs de proximité en contact avec le grand public afin qu'ils soient en capacité d'informer, et éventuellement de relayer des messages en santé et mieux orienter les usagers vers les ressources et dispositifs en santé du territoire.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p><u>Objectif général</u> : S'approprier les bases de d'une communication efficiente pour accompagner au mieux les publics sur les enjeux de santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Objectif spécifique 1</u> : Définir la notion et expliciter les enjeux de la littératie en santé dans une perspective de promotion de la santé.</li> <li>➤ <u>Objectif spécifique 2</u> : Identifier les freins et les leviers à la compréhension et à l'intégration des messages d'information.</li> <li>➤ <u>Objectif spécifique 3</u> : Intégrer la littératie en santé dans sa pratique professionnelle. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel : animation de 2 demi-journées de sensibilisation à destination des acteurs de proximité travaillant en contact avec le grand public.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé</b> : Promotion Santé BFC propose de construire et animer un temps de sensibilisation sur les enjeux associés à la littératie en santé pour les acteurs de terrain, au contact des populations dites vulnérables. Cette demi-journée s'intègre au plan de formation plus global proposé par le CLS du Grand Besançon pour faire monter en compétences les acteurs de 1<sup>er</sup> niveau sur les enjeux de santé.</p> <p><b>Porteur de l'action</b> : Promotion Santé BFC</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : Maisons de quartier, Espaces France Services, Centres médico-sociaux etc.</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : Professionnels travaillant avec le grand public (avec focus sur publics vulnérables)</p> <p><b>Territoire concerné</b> : Grand Besançon</p>
<b>Résultats attendus</b>	Sensibiliser et outiller les acteurs de terrain en lien avec le grand public (focus professionnels travaillant avec les populations vulnérables).
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2025 : expérimentation de 2 demi-journées à programmer sur le 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> semestre. Si évaluation positive formation à proposer sur la durée du CLS 2026-2029.
<b>Financement</b>	<b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> : Promotion Santé BFC : 3j par an

	<p><b>Taux d'intervention ARS :</b>          Cette proposition est financée, sur l'année 2025, dans le cadre du CPOM signé avec l'ARS BFC (RRAPPS). A définir sur 2026-2029.</p> <p><b>Cofinancements :</b> NA</p>
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sessions de sensibilisation réalisées</li> <li>- Nombre et typologie des participants aux sessions de sensibilisation</li> <li>- Taux et facteurs de satisfaction</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> Nouvelle action</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Source :</b> Bilan CLS</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Chef de projet Promotion Santé BFC en lien avec coordination CLS-ARS</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Agir pour les populations vulnérables et l'autonomie des personnes. Finalité 5 du PRS « soutenir la résilience du système de santé »</p> <p><b>Lien parcours :</b></p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> CPOM Promotion Santé BFC, Stratégie nationale CPS</p>

## AXE 5 : CULTURE COMMUNE DES ACTEURS DE PROXIMITÉ

### Premiers secours en santé mentale, Sentinelle

#### Fiche action n°20.3 Former les acteurs du territoire à la santé mentale

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé mentale « correspond à un état de bien-être mental qui nous permet d'affronter les sources de stress de la vie, de réaliser notre potentiel, de bien apprendre et de bien travailler, et de contribuer à la vie de la communauté. Elle fait partie intégrante de la santé et du bien-être, sur lesquels reposent nos capacités individuelles et collectives à prendre des décisions, à nouer des relations et à bâtir le monde dans lequel nous vivons. [...] »</p> <p>Le repérage précoce du mal-être et de la crise suicidaire est un enjeu en santé mentale identifié comme prioritaire dans le Projet Régional de Santé en cours. Le déploiement de formations permettra de former le plus grand nombre notamment les professionnels en contact avec le public à repérer des signes de mal-être ou de crise de manière précoce et d'orienter les personnes vers les ressources et dispositifs existants.</p>
<b>Objectif de l'action</b>	<p><b>Objectif général</b> : Développer un réseau de secouristes en santé mentale formés au programme « Premiers secours en santé mentale » (PSSM) ou à Sentinelle sur le territoire du Grand Besançon</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Objectif spécifique</b> : Cibler et recenser les professionnels prioritaires pour être formés en coordination par le Conseil Local en Santé Mentale, le Contrat de Ville, la stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de la radicalisation, l'Education Nationale et la Protection maternelle infantile.</li> <li>➤ <b>Objectif spécifique</b> : Déployer les PSSM modules standard et module jeunes, les formations Sentinelle et avoir un recensement centralisé des personnes formées sur le territoire.</li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b> Les Premiers secours en santé mentale (PSSM) constituent l'aide apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Ils sont l'équivalent en santé mentale des gestes de premiers secours physiques. La formation aux PSSM se réalise sur 2 jours ; sans prérequis, elle est ouverte à tous. A ce jour, 2 modules sont proposés : PSSM module Standard et PSSM module Jeunes.</p> <p><b>Module Standard</b> : des connaissances générales sur les troubles psychiques les plus courants (troubles dépressifs, anxieux, psychotiques, liés à l'utilisation de substances) et l'acquisition d'un plan d'action simple et concret pour aider en cas de crise et hors crise.</p> <p><b>Module Jeunes</b> : à destination des adultes en contact avec des adolescents, avec un focus sur le développement de l'adolescent, les troubles du comportement alimentaire, les automutilations non-suicidaires et les troubles addictifs « comportementaux » (dont cyberdépendance).</p> <p><u>La formation Sentinelle</u> a été réalisé par le Groupement d'études et de prévention du suicide, avec le soutien du ministère chargé de la Santé, dans le but de créer dans les territoires des réseaux de personnes-relais, capables de repérer les personnes en souffrance et d'agir en lien avec les professionnels de la prise en charge. Cette formation s'adresse à des citoyens ou des professionnels non cliniciens.</p> <p>Les formations sentinelle s'adressent à des personnes concernées par le mal-être des autres et à même d'entrer en relation avec eux. La sentinelle, sera capable de repérer et d'orienter la personne (vers un évaluateur ou vers un</p>

	<p>intervenant de crise ou le SAMU) ;</p> <p><b>Porteur de l'action</b> : CCAS de la Ville de Besançon</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : CLSM, PTSM, Ville de Besançon, acteurs médico-sociaux, maisons de quartier, structures d'accueil des adolescents et jeunes, éducation nationale, PMI etc. et formateurs habilités PSSM</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnels intervenant auprès des jeunes</li> <li>- Commerces, acteurs publics et agents des structures accueillant du public qui sont en contact direct et régulier avec des personnes souffrant de vulnérabilités dont des problèmes de santé mentale : agents de Kéolis, médiateur des bailleurs sociaux, commerçants de bars etc.</li> </ul> <p><b>Territoire concerné</b> : Grand Besançon</p>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer aux résultats attendus au niveau régional de 2000 secouristes en santé mentale formés en 5 ans en BFC</li> <li>- Cibler et prioriser les professionnels à former au plus proche du terrain.</li> <li>- Améliorer le repérage de la crise suicidaire</li> </ul>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>Durée du CLS : 2025 – 2029</p>
<p><b>Financement</b></p>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> : 6 400 euros annuel pendant 5 ans</p> <p><b>Taux d'intervention ARS</b> : 100% pour 2 formations par an soit 10 formations sur 5 ans.</p> <p><b>Cofinancements</b> : NA</p>
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Suivi de l'activité</b> :</p> <p>Nombre de session de formation PSSM / an et sentinelle / an</p> <p>Nombre et type de bénéficiaires sur chaque session de formation</p> <p><b>Valeur initiale</b> : NA</p> <p><b>Fréquence de mesure</b> : Annuelle</p> <p><b>Source</b> : Bilan CLS</p> <p><b>Responsable du suivi</b> : Promotion santé BFC en lien la coordination CLS-ARS</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS</b> : Schéma régional de santé (SRS) juillet 2018 – juin 2023 ; Objectif général n°3 - Se mobiliser fortement sur la santé mentale</p> <p><b>Lien parcours</b> : Parcours Santé mentale et psychiatrie</p> <p><b>Autre plan/programme/politique</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plateforme Territoriale en Santé Mentale</li> <li>▪ Commission santé mentale du Conseil Territorial en Santé du Doubs</li> <li>▪ Projet social du CCAS de la Ville de Besançon</li> <li>▪ <i>En lien avec les fiches actions addiction, précarité, CPS</i></li> </ul>

**AXE 5 : CULTURE COMMUNE DES ACTEURS DE PROXIMITÉ**  
**Handicap**

**Fiche action n°20.4**

**Sensibiliser à la notion et l'approche du handicap ainsi qu'à l'accueil de personnes vivant avec un handicap**

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Selon le Rapport « le handicap en chiffre – édition 2023 » de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), « en 2021 6,8 millions (13 %) de personnes de 15 ans ou plus vivant à leur domicile déclarent avoir au moins une limitation sévère dans une fonction physique, sensorielle ou cognitive et 3,4 millions (6 %) déclarent être fortement restreintes dans des activités habituelles, en raison d'un problème de santé ».</p> <p>La sensibilisation des agents est l'une des actions structurantes d'une politique handicap. Cette sensibilisation vise à intégrer dans la culture du collectif de travail le réflexe de l'inclusion des personnes en situation de handicap.</p>
<b>Objectif de l'action</b>	<p><b>Objectif général</b> : Sensibiliser des agents d'accueil grand public de structures du Grand Besançon à l'approche du handicap et à l'accueil des personnes vivant avec un handicap.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Objectif spécifique</b> : Cibler et recenser les professionnels prioritaires pour être sensibilisés.</li> <li>➤ <b>Objectif spécifique</b> : Déployer les temps de sensibilisation.</li> <li>➤ <b>Objectif spécifique</b> : Adapter le module de sensibilisation aux besoins spécifiques des structures.</li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé</b> :</p> <p>Etre sensibilisé aux différents types de handicap est un préalable pour comprendre cette population et les besoins spécifiques pour bien l'accueillir. Ces sensibilisations sont donc un préalable pour un accueil de qualité dans des structures grand public.</p> <p>En effet, une meilleure connaissance des différents types de handicap permet une meilleure adaptation de la communication et des attitudes à adopter. Cela permet aussi aux professionnels d'être plus à l'aise avec ce public.</p> <p><b>Porteur de l'action</b> : UGECAM</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : UDCCAS, Centre médico-sociaux, PRH25, structures du Grand Besançon accueillant du public.</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : Tout public et notamment des acteurs n'ayant pas eu de formation autour du handicap dans leur cursus de formation.</p> <p><b>Territoire concerné</b> : Grand Besançon</p>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre ce que recouvre l'approche situationnelle du handicap,</li> <li>- Etre en mesure d'accueillir sans appréhension et de s'adapter aux besoins spécifiques de publics vivant avec un handicap.</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>Durée du CLS : 2025 – 2029</p> <p>2025 : année d'expérimentation</p>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> :</p> <p><b>Taux d'intervention ARS</b> : 0</p> <p><b>Cofinancements</b> :</p> <p>GBM et Ville de Besançon avec mise à disposition de locaux</p> <p>ARS avec financement de postes au sein de l'UGECAM</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Suivi de l'activité</b> :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de session de sensibilisation / an</li> <li>- Nombre et type de bénéficiaires sur chaque session de sensibilisation</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> Nouvelle action</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Source :</b> Bilan CLS</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> UGECAM en lien avec coordination CLS-ARS</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Schéma régional de santé (SRS) juillet 2018 – juin 2023 ; Objectif 3 : Accompagner les personnes dans le milieu ordinaire et prendre en compte leurs besoins, choix, et envies en toute circonstance, dans un souci d'autodétermination.</p> <p><b>Lien parcours :</b> Parcours handicap</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comité départemental du Doubs de suivi de la charte Romain Jacob</li> <li>▪ Projet social CCAS</li> </ul>

**AXE 5 : CULTURE COMMUNE DES ACTEURS DE PROXIMITÉ**  
**Vulnérabilités, précarité, vieillissement**

**Fiche action n°20.5**

**Sensibiliser les acteurs du territoire au repérage et à l'orientation des personnes en situation de vulnérabilité**

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>L'objectif de cette fiche formation-action est de proposer aux professionnels du champ sanitaire, médicosocial et social du territoire Grand Besançon une culture et des repères communs pour identifier, comprendre les facteurs de vulnérabilité et connaître les dispositifs d'aide et d'accompagnement existants sur le territoire. Les vulnérabilités peuvent se présenter sous quatre formes souvent mêlées : physique, psychique, sociale et environnementale. Le contenu de la formation proposée permettra de répondre aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment définir et reconnaître les vulnérabilités ?</li> <li>- Comment identifier les situations de vulnérabilités ?</li> <li>- Vers qui orienter les personnes en situation de vulnérabilité ?</li> <li>- Comment aborder les personnes en situation de vulnérabilité ?</li> </ul> <p>Cette fiche action est proposée dans le cadre de la création récente de l'Institut de Prévention des Vulnérabilités et du projet de création d'un Observatoire des Vulnérabilités liées à la Santé.</p>
<b>Objectif de l'action</b>	<p><b>Objectif général :</b> Sensibiliser les acteurs du territoire au repérage et à l'orientation des personnes en situation de vulnérabilité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Objectif spécifique :</b> Construire une maquette de formation/sensibilisation adaptée aux besoins des professionnels du champ sanitaire, médicosocial et social. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel : Animer un groupe de travail avec les partenaires de la fiche action pour proposer un contenu de formation.</li> <li>○ Objectif opérationnel : Proposer un outil pour rendre visible et lisible l'orientation des personnes vulnérables.</li> <li>○ Objectif opérationnel : Cibler et recenser les professionnels prioritaires pour être sensibilisés.</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Objectif spécifique :</b> Évaluer l'échelle d'auto-évaluation proposée par l'Institut de la Prévention des Vulnérabilités auprès des participants à la formation/sensibilisation.</li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b> Repérer et savoir orienter les personnes en situation de vulnérabilité en utilisant des techniques et outils adaptés : score EPIS de la CPAM, échelle d'auto-évaluation de l'Institut de Prévention des Vulnérabilités.</p> <p><b>Porteur de l'action :</b> Institut pour la Prévention des Vulnérabilités liées à la Santé (IPVS)</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CPAM du Doubs</li> <li>- Dispositif d'Appui à la Coordination</li> <li>- Promotion Santé BFC</li> <li>- CPTS CaPaciTéS Besançon et Métropole</li> <li>- Acteurs du champ sanitaire, médicosocial et social</li> <li>- France Assos</li> <li>- UDCCAS</li> </ul> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Professionnels du champ sanitaire, médicosocial et social.</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Grand Besançon</p>

<b>Résultats attendus</b>	Repérer et savoir orienter les personnes en situation de vulnérabilité en utilisant des techniques et outils adaptés : score EPICES de la CPAM, échelle d'auto-évaluation de l'Institut pour la Prévention des Vulnérabilités liées à la Santé (IPVS).
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration d'un contenu de formation</li> <li>- Choix et élaboration d'un outil d'accompagnement et de connaissance des ressources existantes pour les professionnels repérant et accompagnant les personnes en situation de vulnérabilité.</li> </ul> <p>2026 – 2029 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement de la formation (2 formations par an)</li> </ul>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> 2025 : fiche action &amp; création de la formation =&gt; 6 000 €</p> <p>2026/2029 : 4*2 formations =&gt; 4000 € au total</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> 100%</p> <p><b>Cofinancements :</b> NA</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Suivi de l'activité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un contenu de formation</li> <li>- Nombre de formations organisées</li> <li>- Nombre de participants</li> <li>- Évaluation qualitative</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> Nouvelle action</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Source :</b> Bilan CLS</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Chef de projets Institut pour la Prévention des Vulnérabilités liées à la Santé en lien avec la coordination CLS-ARS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS)</p> <p><b>Lien parcours :</b> Parcours prévention, précarité et parcours personnes âgées</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PRS 2023-28 « Exposition aux risques environnementaux et cadre de vie : des vulnérabilités marquées »</li> <li>▪ Projet santé CPTS</li> <li>▪ Projet social CCAS</li> </ul>

**AXE 5 : CULTURE COMMUNE DES ACTEURS DE PROXIMITÉ**  
Addiction

Fiche action n° 20.6

**Sensibiliser les professionnels de terrain à l'accompagnement et la posture professionnelle en lien avec la politique de réduction des risques**

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	Proposer des sensibilisations aux professionnels du sanitaire, du social et du médico-social permettant de développer des stratégies d'accompagnement et une posture professionnelle en lien avec la politique de réduction des risques.
<b>Objectifs de l'action</b>	<p><b>Objectif général</b> : Développer les compétences des acteurs de terrain sur les situations problématiques concernant les addictions et les sensibiliser à l'approche de réduction des risques et des dommages.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Objectif spécifique</b> : Cibler et recenser les professionnels prioritaires pour être formés et sensibiliser.</li> <li>➤ <b>Objectif spécifique</b> : Déployer 2 temps de formation/sensibilisation par an sur la durée du Contrat Local de Santé.</li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé : A destination de professionnels du social, sanitaire</b> Proposer des sensibilisations pour permettre l'émergence de nouvelles pratiques professionnelles dans la prise en charge des publics ayant des problématiques addictives, des conduites à risques et consommateurs de produits psychoactifs. Offrir des connaissances dans le champ de l'addictologie permettra aux professionnels d'inclure dans leurs pratiques professionnelles de nouvelles méthodes d'accompagnement en lien avec la réduction des risques. Ces temps pourront aussi permettre de travailler la posture qu'implique le travail auprès de ces publics et favoriser la compréhension, la réciprocité avec les usagers afin d'éviter la stigmatisation et la marginalisation de ces personnes. De plus cela favorisera aussi l'accessibilité aux services sociaux, médico sociaux, ainsi que l'entrée et le maintien dans des parcours de réinsertion sociale d'hébergement et de soins.</p> <p>Deux temps de sensibilisation, d'acculturation à l'addictologie, des professionnels dont le programme sera : prise en charge et accompagnement des publics en lien avec des problématiques addictives, des conduites à risques et des pratiques de consommations / Interaction entre une personne, des produits psychoactifs et un environnement (vie – contexte de consommation) / Réflexion sur une posture adapté à la prise en charge des publics en lien avec l'addictologie / Echanges de pratiques (interstructures)</p> <p><b>Porteur de l'action :</b> GAFC Groupement Addictions Franche-Comté</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> Groupement Addictions Franche-Comté</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> tous professionnels accompagnant des publics en lien avec des problématiques addictives, des conduites à risques et des pratiques de consommations.</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Grand Besançon</p>
<b>Résultats attendus</b>	Organisation de 2 temps de sensibilisation par an
<b>Calendrier prévisionnel</b>	1 sensibilisation par semestre (X2)

<p><b>Financement</b></p>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> : 3 000 € par an soit 15 000 euros sur la période 2025-2029</p> <p><b>Taux d'intervention ARS</b> : 100 % CPOM</p> <p><b>Cofinancements</b> : Prêt de salle et matériel nécessaire.</p>
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Description</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de participation</li> <li>- Fiche d'évaluation a chaque fin de sensibilisation</li> <li>- Evaluation des programmes proposés, par les professionnels</li> <li>- Evaluation des temps d'échanges selon le nombre de situations proposées</li> </ul> <p><b>Valeur initiale</b> : Nouvelle action</p> <p><b>Fréquence de mesure</b> : Annuelle</p> <p><b>Source</b> : Bilan annuel CLS</p> <p><b>Responsable du suivi</b> : Direction SOLEA en lien avec la coordination CLS-ARS</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS</b> : Addictions</p> <p><b>Lien parcours</b> : Addictions / promotion de la santé / Réduction des Risques</p> <p><b>Autre plan/programme/politique</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plan national de mobilisation contre les addictions</li> <li>▪ Contrat de Ville</li> <li>▪ <i>En lien avec la fiche action 7 du CLS 2025-2029</i></li> </ul>

## AXE 6 : COORDINATION

### Fiche action n°21.1 Coordonner, animer, et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>L'animation, la coordination, et le suivi de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS) nécessitent la mobilisation de moyens humains spécifiques au sein du territoire.</p> <p>La mise en place d'une ingénierie dédiée au CLS est nécessaire pour la mise en œuvre et la réussite du contrat. Dans le cadre du CLS Grand Besançon, un poste de chargée de mission est en place depuis 2019.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p><u>Objectif général</u> : Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Objectif spécifique 1</u> : Assurer l'animation, la coordination et le suivi du CLS et de son programme d'actions pluriannuel. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 1.1 : Suivre l'état d'avancement des fiches actions avec les partenaires pilotes d'actions.</li> <li>○ Objectif opérationnel 1.2 : Organiser et co-animer en lien avec la chargée de mission ARS la gouvernance du Contrat local de santé (Copil, Cotech).</li> <li>○ Objectif opérationnel 1.3 : Organiser et co-animer les groupes de travail et rencontres partenariales nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du présent contrat.</li> <li>○ Objectif opérationnel 1.4 : Organiser des événements favorisant l'interconnaissance entre acteurs des champs de la prévention et santé sur le territoire (ex/ Forum, journées thématiques etc.).</li> <li>○ Objectif opérationnel 1.5 : Mettre à jour annuellement les indicateurs du territoire les plus pertinents en lien avec les partenaires.</li> </ul> </li> <li>➤ <u>Objectif spécifique 2</u> : Assurer la promotion et la communication de l'offre de prévention promotion de la santé proposée dans le cadre du Réseau Régional d'Appui à la Prévention Promotion de la Santé (RRAPPS) sur le territoire et des dispositifs de financements. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 2.1 : Valoriser et être facilitateur dans le déploiement coordonné des actions de prévention et promotion de la santé financées par l'ARS.</li> <li>○ Objectif opérationnel 2.2 : Relayer au niveau local les politiques de santé (appels à projets, campagnes de prévention etc.) et les appels à projets/manifestations d'intérêt aux acteurs et aux maires des communes si pertinent.</li> <li>○ Objectif opérationnel 2.3 : Etre un appui pour l'identification de communes et ou structures pour le déploiement d'actions déployées à titre expérimentale sur le territoire de Grand Besançon.</li> </ul> </li> <li>➤ <u>Objectif spécifique 3</u> : Favoriser une bonne articulation et cohérence avec les autres plans et schémas existants en interne à la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et CCAS. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 3 : Organiser des rencontres régulières et un échange d'informations avec les principaux outils de coordination existants : contrat de ville, convention territoriale globale, programme de réussite éducative, stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de la radicalisation, projet alimentaire territorial...</li> </ul> </li> <li>➤ <u>Objectif spécifique 4</u> : Encourager l'implantation de professionnels de santé au sein de Besançon et Grand Besançon.</li> </ul>

- Objectif opérationnel 4.1 : Collaborer avec la CPTS CaPaciTÉS Besançon et Métropole. Ce qui implique d'avoir une connaissance des projets d'exercice coordonné afin de faciliter l'orientation des professionnels de santé dans leurs démarches et leur intégration dans les projets locaux.
- Objectif opérationnel 4.2 : Accompagner les professionnels dans leur installation, en leur fournissant un soutien adapté à leurs besoins spécifiques et en renforçant les synergies entre les acteurs du territoire pour une offre de soins harmonisée et coordonnée. Cela vise à répondre aux besoins de soins de la population, mais aussi à rendre le territoire plus attractif pour les professionnels.

**Description  
du projet**

**Résumé :**

**Volet « pilotage et animation du CLS et communication »**

Le chargé de mission collectivité identifie, mobilise et anime les acteurs locaux afin d'élaborer le CLS, en lien avec le Chargé de mission de développement territorial ARS-25 (CM DTS).

Il co-rédige le CLS avec le CM DTS.

Il s'assure de la bonne exécution du contrat : animation, mise en œuvre (planification annuelle) et suivi (alimentation des outils de reporting, revue de projet trimestrielle, évaluation annuelle) ; il a en charge la restitution de l'état d'avancement du CLS au COPIL CLS et l'assemblée plénière CLS.

Le CLS s'inscrivant dans un partenariat vaste, le chargé de mission et le CM DTS sont chargés de faire le lien dans la mise en œuvre des actions avec tous les signataires (conseil régional, départemental, EPCI, autres partenaires...)

Le chargé de mission prépare et participe avec le CM DTS aux instances et groupes de travail dans le cadre du CLS.

Il est en charge de la préparation des documents, le secrétariat, l'organisation des instances, toujours en lien avec le CM DTS.

**Volet « Prévention et Promotion de la Santé » (PPS)**

L'animateur santé est chargé de :

- Assurer la promotion et la communication de l'offre de prévention promotion de la santé proposée dans le cadre du Réseau Régional d'Appui à la Prévention Promotion de la Santé (RRAPPS)
- Faire remonter les besoins connus sur le territoire en PPS à l'ARS
- Valoriser et être facilitateur dans le déploiement coordonné des actions PPS financées par l'ARS
- Participer à la diffusion d'une culture partagée de promotion de la santé auprès des acteurs et décideurs locaux (méthodologie de projet en santé publique, mise en avant des stratégies d'intervention efficaces...)
- Relayer au niveau local les politiques de santé (appels à projets, campagnes de prévention etc.)

L'ARS privilégie le volet « pilotage et animation du CLS et communication » dans la répartition du temps de travail de l'AS.

**Porteur de l'action :** Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole

**Partenaires, acteurs à mobiliser :** Ville de Besançon, EPCI, ARS

**Population bénéficiaire :** tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)

**Territoire concerné :** Grand Besançon

<b>Résultats attendus</b>	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS 2025-2029
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> 57 410 euros pour le poste de chargé de mission en cours en juin 2024</p> <p><b>Taux d'intervention ARS pour postes de coordination :</b> maximum 50% de la dépense réelle éligible (salaire chargé et frais de missions éventuels : frais de déplacement, fournitures...) d'un ETP dans la limite d'un plafond de 30 000 €.</p> <p><b>Cofinancements :</b> Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Implication des acteurs locaux : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Nombre d'acteurs impliqués / nombre potentiel d'acteurs par type d'actions,</li> <li>b. Type de participation : présence aux réunions, participation à des actions (autres que réunions), formalisation des engagements (signature de conventions)</li> </ol> </li> <li>2. Taux de participation aux instances : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Groupe de travail</li> <li>b. Comité technique</li> <li>c. COFIL</li> <li>d. Assemblée plénière</li> </ol> </li> <li>3. Taux de réalisation des actions portées par les pilotes d'actions</li> <li>4. Nombre de communications sur le CLS Variété des supports de communication sur le CLS</li> </ol> <p><b>Valeur initiale :</b> Action reconduite</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Source :</b> Chargé de mission CLS</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Chargé de mission collectivité en lien avec le CM DTS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p><b>Lien parcours :</b> NA</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> NA</p>

## AXE 6 : COORDINATION

### Fiche action à programmer en 2029 Evaluer le Contrat Local de Santé

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>L'évaluation consiste à formuler un jugement de valeur sur les modalités et/ou les résultats de la mise en œuvre du CLS sur la base du recueil et de l'analyse des informations quantitatives et qualitatives.</p> <p>L'évaluation est une démarche qui consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- décrire l'activité telle qu'elle est mise en œuvre, dans ses différentes dimensions ;</li> <li>- constater les éventuels écarts sur la base des référentiels, repères réglementaires et techniques ;</li> <li>- analyser ces écarts en les contextualisant et mettre en évidence les points forts et points faibles du fonctionnement et de l'organisation ;</li> <li>- produire des préconisations stratégiques et opérationnelles.</li> </ul> <p>Il s'agit de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées durant la durée de vie du CLS, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre et la mobilisation des acteurs dans le cadre du contrat.</p> <p>L'évaluation vise à aider à la construction d'un prochain CLS et notamment le maintien ou non de certaines actions.</p> <p>L'évaluation doit être prévue dès la signature du CLS.</p> <p>Les modalités précises de l'évaluation (financement...) seront définies par le COFIL du CLS, courant de la mise en œuvre du contrat.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p><b>Le dispositif d'évaluation du CLS vise à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux connaître l'apport et la pertinence de ce mode de contractualisation au profit de la santé de la population du territoire du CLS,</li> <li>• Rendre compte de la mobilisation des acteurs dans le cadre du CLS,</li> <li>• Mesurer les résultats obtenus et les impacts (sur la réduction des inégalités sociales et territoriales, sur la coordination des acteurs...),</li> <li>• S'assurer de la mise en œuvre du CLS en cohérence avec le PRS2 et avec les objectifs prioritaires des signataires.</li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Au plan conceptuel, plusieurs types d'évaluation existent : l'évaluation ex-ante, intermédiaire, finale, ex-post. L'ARS privilégie la réalisation d'une évaluation finale. En effet, la perspective de prendre un temps in fine pour procéder à l'évaluation est incontournable ne serait-ce que pour entretenir la dynamique partenariale engagée par le CLS et objectiver le choix de renouvellement ou non d'un CLS.</p> <p>L'évaluation permet de vérifier que les objectifs fixés sont atteints et de porter un regard sur les actions, sur les pratiques qui ont été mises en œuvre pour les atteindre. Dans ce cadre, l'évaluation permet de prendre des décisions de manière éclairée.</p> <p>L'évaluation finale permet de mesurer <b>l'efficacité et l'efficience des actions</b> réalisées, ainsi que la <b>qualité de leur mise en œuvre</b>.</p> <p>Nous privilégions la réalisation d'une <b>évaluation externe</b>, avec le recours à</p>

	<p>un cabinet conseil dans le cadre de marché public.  <b>Porteur de l'action</b> : un cabinet conseil choisi suite au lancement d'un marché public.</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : Signataires, opérateurs, partenaires, bénéficiaires.</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)</p> <p><b>Territoire concerné</b> : Grand Besançon</p>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<p>L'évaluation doit s'attacher à formuler des constats, si possible partagés par le plus grand nombre d'acteurs, mais également à proposer des recommandations stratégiques et opérationnelles qui vont pouvoir être mises en place au bénéfice de ces acteurs. Elle s'inscrit en cela dans une logique d'intervention et d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs, afin d'améliorer les actions réalisées.</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>Dans les 6 derniers mois du CLS soit 2<sup>nd</sup> semestre 2029</p>
<p><b>Financement</b></p>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> : le montant sera défini lors du lancement du marché public, en tenant compte du nombre de CLS en BFC arrivant à échéance la même année.</p> <p><b>Cofinancements</b> : ARS et autres signataires</p>
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Description</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation du suivi annuel du CLS</li> <li>- Lancement du marché public</li> <li>- Suivi de la réalisation de l'évaluation</li> </ul> <p><b>Valeur initiale</b> : Nouvelle action</p> <p><b>Fréquence de mesure</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 fois / an réalisation du suivi du CLS par le chargé de mission collectivité et le chargé de mission ARS</li> <li>- 1 an avant la fin du CLS, mise en place de la procédure de lancement du marché public (choix des questions évaluatives, rédaction des cahiers des clauses administratives et techniques...), pour laisser au moins 6 mois au prestataire pour réaliser l'évaluation</li> </ul> <p><b>Source</b> : Chargé(e)s de mission collectivité et DTS</p> <p><b>Responsable du suivi</b> : Chargé(e)s de mission collectivité et DTS</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS</b> : « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p><b>Lien parcours</b> :</p> <p><b>Autre plan/programme/politique</b> : Politique de la Ville</p>

## AXE 6 : COORDINATION

### Fiche action n°21.2 Développer une stratégie de communication sur le Contrat Local de Santé

<p><b>Motivation de l'action, contexte</b></p>	<p>La coordination et l'animation d'un contrat local de santé implique de mobiliser de nombreux acteurs locaux, tels que les opérateurs de prévention promotion de la santé, les professionnels de la santé, les institutions publiques, les associations, et acteurs de proximité, pour travailler collectivement à l'amélioration du parcours de prévention et santé des habitants.</p> <p>Les habitants du Grand Besançon n'ont que peu connaissance de l'existence d'un contrat local de santé sur leur territoire. Les professionnels de santé du territoire connaissent aussi peu le CLS Grand Besançon. L'un des enjeux identifiés dans le diagnostic qualitatif réalisé au 2<sup>nd</sup> semestre 2023 est de faire connaître l'existence du contrat local de santé et de ses actions aux élus du territoire Grand Besançon mais également aux habitants. La communication autour du CLS doit être renforcée à l'échelle du territoire ainsi que la lisibilité des ressources et actions menées sur le territoire. Un accompagnement et un appui méthodologique en communication du service communication semble nécessaire pour renforcer l'impact du CLS sur le territoire. Il s'agit ainsi de permettre au grand public de mieux connaître, appréhender et se saisir de l'offre qui lui est faite en matière de santé, et d'offrir aux structures partenaires du CLS, un espace de visibilité supplémentaire pour valoriser leurs actions. La connaissance et l'interconnaissance des acteurs du territoire est essentielle à une bonne articulation des interventions, une bonne orientation et une bonne lisibilité de ressources et dispositifs existants. Le développement et l'animation d'une stratégie de communication est nécessaire et pertinente.</p>
<p><b>Objectifs de l'action</b></p>	<p><b>Objectif général</b> : Améliorer la communication des actions du Contrat Local de Santé pour faire connaître les actions du CLS et les ressources du territoire auprès des élus, des partenaires et du grand public.</p> <p>➤ <b>Objectif spécifique</b> : Définir une stratégie de communication annuelle à destination des élus, des partenaires, du grand public.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Objectif opérationnel 1</b> : Décliner cette stratégie au travers de différentes actions et supports : médias locaux, page web CLS, réseaux sociaux, création d'outils de communication...).</li> <li>○ <b>Objectif opérationnel 2</b> : Accompagner la rédaction et le déploiement de la lettre d'info du CLS.</li> <li>○ <b>Objectif opérationnel 3</b> : Accompagner la communication sur l'organisation d'événements type journées thématiques, Forum Santé etc.</li> </ul>
<p><b>Description du projet</b></p>	<p><b>Résumé</b> : Favoriser la communication autour du CLS à toutes les étapes de la démarche (en amont, pendant et après) avec accompagnement de la direction communication de Grand Besançon Métropole et service communication de la Ville le cas échéant.</p> <p><b>Porteur de l'action</b> : Grand Besançon Métropole</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : EPCI, ARS, partenaires du CLS</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)</p> <p><b>Territoire concerné</b> : Grand Besançon</p>

<b>Résultats attendus</b>	Meilleure visibilité des actions du CLS et plus globalement des ressources existantes sur le territoire en matière de prévention et santé.
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS 2025-2029
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b></p> <p><b>Taux d'intervention ARS pour postes de coordination :</b> 2 000 euros par an sur 5 ans soit 10 000 euros au total</p> <p><b>Cofinancements :</b> Grand Besançon Métropole</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration d'une stratégie de communication</li> <li>- Création d'outils spécifiques pour la communication : nombre et fréquence</li> <li>- Nombre de lettres d'informations réalisées</li> <li>- Nombre d'articles publiés</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> Nouvelle action</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Source :</b> Bilan CLS</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Coordination CLS-ARS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Animer, décliner le PRS</p> <p><b>Lien parcours :</b> NA</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> NA</p>

## AXE 6 : COORDINATION

### Fiche action n°21.3

#### Mettre en œuvre la dynamique « one-health » du contrat local de santé : chargé de mission coordination et animation one-health CLS

<p><b>Motivation de l'action, contexte</b></p>	<p>Grand Besançon Métropole (GBM) a rejoint les partenaires signataires du Contrat Local de Santé (CLS) en 2020, le faisant changer d'échelle en passant du territoire de la Ville de Besançon à celui du Grand Besançon et ses 67 communes. Suite à cet engagement la communauté urbaine a progressivement développé son rôle dans cette coordination, par la nomination d'un élu dédié, le déploiement d'actions de santé, le développement des réflexions sur l'urbanisme favorable à la santé dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et évidemment l'implication de ses services (communication, environnement, stratégie et territoire, aide aux communes...). Aujourd'hui, GBM souhaite porter plus avant encore son engagement volontariste dans l'amélioration des déterminants de santé de sa population en développant l'axe santé environnementale du CLS dans une dynamique « Une seule Santé ».</p>
<p><b>Objectifs de l'action</b></p>	<p><b>Objectif général :</b> Mettre en œuvre la dynamique « One-Health » du Contrat Local de Santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Objectif spécifique 1 :</b> Assurer l'animation, la coordination et le suivi de l'axe Santé environnementale du CLS et de son programme d'actions pluriannuel. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 1.1 : Suivre l'état d'avancement des fiches actions UFS, PE et Moustique tigre avec les partenaires pilotes d'actions.</li> <li>○ Objectif opérationnel 1.2 : Organiser et co-animer les groupes de travail et rencontres partenariales nécessaires à la mise en œuvre des actions « One Health » prévues dans le cadre du présent contrat.</li> <li>○ Objectif opérationnel 1.3 : Concevoir des actions innovantes et des évènements liés à la thématique.</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Objectif spécifique 2 :</b> Introduire la dynamique « One-Health » dans l'ensemble du CLS. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Objectif opérationnel 2.1 : Développer le nouveau principe fondateur « One Health » à travers l'ensemble des fiches action du CLS et accompagner au développement d'un « indicateur » ou « label » « One Health ».</li> <li>○ Objectif opérationnel 2.2 : Relayer au niveau local les politiques de santé environnementale (appels à projets, campagnes de prévention etc.) et les appels à projets/manifestations d'intérêt aux acteurs et aux maires des communes si pertinent, en lien avec la coordinatrice.</li> <li>○ Objectif opérationnel 2.3 : Etre un appui pour l'identification de communes et ou structures pour le déploiement d'actions de santé environnementale déployées à titre expérimental sur le territoire de Grand Besançon.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Description du projet</b></p>	<p><b>Résumé :</b> L'animation, la coordination, et le suivi de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS) nécessitent la mobilisation de moyens humains spécifiques au sein du territoire. La création d'un second poste de chargé de mission « CLS-One Health » vient compléter le poste de coordinatrice du CLS existant pour développer spécifiquement l'axe santé environnementale de dynamique « One-Health ».</p>

	<p>Ainsi, cet axe se déploiera pleinement, dans la ville centre bien sûr, mais aussi et surtout auprès des communes du territoire portées par la politique intercommunale, tout particulièrement dans l'animation de terrain au plus proche des élus locaux et des administrés, en lien avec le réseau d'acteurs présents.</p> <p>Ce renforcement permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se placer dans la ligne « One-Health » du PRSE 4 et de répondre à volonté forte de la collectivité Besançon- Grand Besançon Métropole de développer ses actions en santé selon cette dynamique globale et intégrative.</li> <li>- Renforcer le déploiement en cours de l'implication de la communauté urbaine Grand Besançon Métropole dans le CLS sur son axe santé environnementale notamment via son service environnement.</li> <li>- Déployer l'axe santé dans un prisme « One Health » dans le Plan Alimentaire du Territoire au sein de GBM, avec son ambition d'extension à un niveau 2 (ce qui implique de-facto une attention à la santé).</li> <li>- D'investir pleinement les fiches actions santé environnementale et développer la notion de « One-Health » à l'ensemble du CLS dans la ligne de ce nouveau principe fondateur.</li> </ul> <p><b>Porteur de l'action :</b> Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> Ville de Besançon, EPCI, ARS</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Grand Besançon</p>
<b>Résultats attendus</b>	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS 2025-2029
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> 57 410 euros (coût chargé estimé sur la base du poste de coordination actuel)</p> <p><b>Taux d'intervention ARS pour postes de coordination :</b> maximum 50% de la dépense réelle éligible (salaire chargé et frais de missions éventuels : frais de déplacement, fournitures...) d'un ETP dans la limite d'un plafond de 30 000 €.</p> <p><b>Cofinancements :</b> prise en charge de 50% du poste par Grand Besançon Métropole</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>5. Implication des acteurs locaux :             <ol style="list-style-type: none"> <li>c. Nombre d'acteurs impliqués / nombre potentiel d'acteurs par type d'actions,</li> <li>d. Type de participation : présence aux réunions, participation à des actions (autres que réunions), formalisation des engagements (signature de conventions)</li> </ol> </li> <li>6. Taux de participation aux instances :             <ol style="list-style-type: none"> <li>e. Groupe de travail</li> <li>f. Comité technique</li> <li>g. COPIL</li> <li>h. Assemblée plénière</li> </ol> </li> <li>7. Taux de réalisation des actions « One-Health »</li> </ol>

	<p>8. Nombre d'actions intégrant la dynamique « One-Health »</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle</p> <p><b>Source et responsabilité du suivi :</b> Chargé de mission « One-Health »</p> <p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> PRSE 4</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PCAET</li> <li>- PRSE 4</li> <li>- PAT</li> </ul>